

**Séance plénière
du vendredi 10 novembre 2000**

SEANCE DE L'APRES-MIDI

SOMMAIRE

Pages

EXCUSE	136
QUESTIONS D'ACTUALITE:	
— De Mme Brigitte Grouwels à M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant «l'arrachage d'une série d'arbres sur la voie publique en raison du projet 'Dailly'»	136
— De M. Jean-Pierre Cornelissen à MM. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide Médicale Urgente, et Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide Médicale Urgente, concernant «l'octroi d'abonnements gratuits à De Lijn en faveur des personnes âgées de plus de 65 ans»	137

**Plenaire vergadering
van vrijdag 10 november 2000**

NAMIDDAGVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

Blz.

VERONTSCHULDIGD	136
DRINGENDE VRAGEN	
— Van mevrouw Brigitte Grouwels aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende «het rooien van een aantal bomen op de openbare weg naar aanleiding van het project 'Dailly'»	136
— Van de heer Jean-Pierre Cornelissen aan de heren Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, en Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende «de toekenning van gratis abonnementen op De Lijn voor 65-plussers»	137

	Pages		Blz.
— De Mme Brigitte Grouwels à MM. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide Médicale Urgente, et Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-capitale chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la lutte contre l'Incendie et l'Aide Médicale Urgente, concernant «l'approbation par le Gouvernement de la hausse des tarifs de la STIB»	138	— Van mevrouw Brigitte Grouwels aan de heren Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, en Robert Delathouwer, staatssecretaris van het BrusselsHoofdstedelijk Gewest belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende «de goedkeuring door de Regering van de tariefverhoging van de MIVB»	138
Question d'actualité jointe de M. Christos Doulkeridis concernant «la nouvelle politique tarifaire de la STIB»	138	Toegevoegde dringende vraag van de heer Christos Doulkeridis betreffende «het nieuw tariefbeleid bij de MIVB»	138
— De Mme Evelyne Huytebroeck à M. François-Xavier de Donnée, ministre-président du Gouvernement, concernant «la reprise des travaux de la COSTA»	141	— Van mevrouw Evelyne Huytebroeck aan de heer François-Xavier de Donnée, minister-president van de Regering, betreffende «de hervatting van de werkzaamheden van de COSTA»	141
— De Mme Julie de Grootte à M. François-Xavier de Donnée, ministre-président du Gouvernement, concernant «les conséquences des récents développements de l'encéphalopathie spongiforme bovine»	143	— Van mevrouw Julie de grootte aan de heer François-Xavier de Donnée, minister-president van de Regering, betreffende «de gevolgen van de recente ontwikkelingen van de BSE»	143
INTERPELLATION:		INTERPELLATIE:	
— De M. Yaron Pesztat à MM. François-Xavier de Donnée, ministre-président du Gouvernement, et Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des personnes, concernant «l'avenir des institutions européennes à Bruxelles»	144	— Van de heer Yaron Pesztat aan de heren François-Xavier de donnée, minister-president van de Regering, en Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Stadsvernieuwing, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende «de toekomst van de Europese instellingen in Brussel»	144
Discussion. — <i>Orateurs:</i> le Président, MM. Yaron Pesztat, Michel Moock, Denis Grimberghs, François Roelants du Vivier, Mme Adelheid Byttebier, MM. François-Xavier de Donnée, ministre-président du Gouvernement, Eric André, Denis Grimberghs	144	Bespreking. — <i>Sprekers:</i> de Voorzitter, de heren Yaron Pesztat, Michel Moock, Denis Grimberghs, François Roelants du Vivier, mevrouw Adelheid Byttebier, de heren François-Xavier de Donnée, Minister-president van de Regering, Eric André, Denis Grimberghs	144
QUESTIONS ORALES:		MONDELINGE VRAGEN:	
— De M. François Roelants du Vivier à M. François-Xavier de Donnée, ministre-président du Gouvernement, concernant «le rôle du Gouvernement de la Région de Bruxelles dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne»	155	— Van de heer François-Roelants du Vivier aan de heer François-Xavier de Donnée, minister-president van de Regering, betreffende «de rol van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering in het kader van het Belgische voorzitterschap van de Europese Unie»	155
— De M. Marc Cools à M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide Médicale Urgente, concernant «les travaux de la gare du Midi»	157	— Van de heer Marc Cools aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende «de werken aan het Zuidstation»	157

Pages	Blz.		
— De Mme Evelyne Huytebroeck à M. Guy Vanhengel, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant «le revenu minimum garanti des personnes âgées et l'exonération de la taxe régionale»	158	— Van mevrouw Evelyne Huytebroeck aan de heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe betrekkingen, betreffende «het gewaarborgde bestaansminimum voor bejaarden en de vrijstelling van de gewestbelasting»	158
— De M. Sven Gatz à M. Guy Vanhengel, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant «la réglementation du subventionnement des asbl et des sociétés à finalité sociale»	160	— Van de heer Sven Gatz aan de heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe betrekkingen, betreffende «de reglementering omtrent subsidiëring van vzw's en vso's»	160
— De M. Alain Daems à M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement, et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant «le Plan d'augmentation salariale à l'Agence Bruxelles-Propreté»	161	— Van de heer Alain Daems aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende «het Plan voor loonsverhoging bij het Agentschap Net-Brussel»	161
— De M. Michel Lemaire à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement, concernant «le surcoût des charges locatives dans le logement social suite aux augmentations du gasoil de chauffage»	162	— Van de heer Michel Lemaire aan de heer Alain Hutchinson, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Huisvesting, betreffende «de bijkomende huurlasten als gevolg van de duurdere stookolie»	162
VOTES NOMINATIFS		NAAMSTEMMINGEN	
— sur l'ordre du jour déposé en conclusion de l'interpellation de M. Jean-Pierre Cornelissen à MM. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide Médicale Urgente, et Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide Médicale Urgente, concernant «le bénéfice de la gratuité sur les services de 'De Lijn' et l'inégalité de traitement instaurée entre seniors francophones et néerlandophones»	164	— over de motie ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Jean-Pierre Cornelissen tot de heren Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, en Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende «het gratis vervoer op trams en bussen van 'De Lijn' en de ongelijke behandeling van Franstalige en Nederlandstalige bejaarden»	164
— sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Denis Grimberghs à M. François-Xavier de Donnée, ministre-président du Gouvernement, concernant «ces déclarations concernant la recommandation adoptée le 30 juin dernier par le Parlement bruxellois»	166	— over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Denis Grimberghs tot de heer François-Xavier de Donnée, minister-president van de Regering, betreffende «zijn verklaringen betreffende de aanbeveling aangenomen door het Brussels Parlement op 30 juni laatstleden»	166

PRESIDENCE DE **M. Jan BÉGHIN**, PREMIER VICE-PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN **DE HEER Jan BÉGHIN**, EERSTE ONDERVOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 14 h 35.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.35 uur.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 10 novembre 2000.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 10 november 2000 geopend.

EXCUSE — VERONTSCHULDIGD

M. le Président. — Ont prié d'excuser leur absence: Mme Magda De Galan, M. Armand De Decker et M. Jacques de Grave.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid: mevrouw Magda De Galan, de heer Armand de Decker en de heer Jacques De Grave.

QUESTIONS D'ACTUALITE — DRINGENDE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW BRIGITTE GROUWELS TOT DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL OVER HET ROOIEN VAN EEN AANTAL BOMEN OP DE OPENBARE WEG NAAR AANLEIDING VAN HET PROJECT «DAILY».

QUESTION D'ACTUALITE DE MME BRIGITTE GROUWELS A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR SUR L'ARRACHE D'UNE SERIE D'ARBRES SUR LA VOIE PUBLIQUE EN RAISON DU PROJET «DAILY»

De Voorzitter. — Mevrouw Brigitte Grouwels heeft het woord voor het stellen van de vraag.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mijnheer de Voorzitter, de Brusselse Gewestelijke Huisvestingsmaatschappij heeft in Schaarbeek een stuk grond tussen de Charbolaan en de Marchal- laan verkocht met het oog op een verkaveling. Rond dit terrein, dat behoorde tot de oude Dailly-kazerne, staan prachtige oude bomen die de aantrekkelijkheid van deze residentiële wijk verhoogden. Voor heel wat bewoners was dit het enige uitzicht op groen. Met dit nieuwe project dreigt hierin verandering te komen.

Ondertussen werden de werken aangevat en blijktbaar is het de bedoeling een aantal van deze oude bomen te rooien. In de Charbolaan zouden tien bomen moeten sneuvelen, in de Marchal- laan acht. Onlangs zijn de eerste bomen omgehakt. Deze bomen zijn meer dan honderd jaar oud. Wanneer men een opmerking maakt krijgt men als tegenargument dat die bomen maximum nog dertig jaar te leven zouden hebben. Dit is een zeer eigenaardig argument: als men dit principe in het Brussels Gewest toepast, dan zouden bijna alle bomen verdwijnen. Kan de minister van Leefmilieu zoals voor andere projecten stappen doen om te ver- hinderen dat de gemeente Schaarbeek verder gaat met het rooien van deze bomen?

Kan het Brussels Gewest een verhaalprocedure aanspannen om het rooien van deze prachtige bomen te verhinderen?

De Voorzitter. — Het woord is aan minister Gosuin.

De heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel. — Mijnheer de Voorzitter, dit probleem valt niet onder de bevoegd- heid van de minister van Leefmilieu, maar onder die van zijn col- lega van Stedenbouw. Ik lees dan ook het antwoord van minister Draps voor.

Alleen de gemeente Schaarbeek is verantwoordelijk voor het rooien van de bomen. Het BIM heeft in deze zaak geen enkele bevoegdheid. De gemeente moet beschikken over een steden- bouwkundige vergunning om de werken uit te voeren. Ze moet deze vergunning naleven. In het kader van de vergunningsproce- dure werd met de omwonenden overleg gepleegd over het project. De gewestelijke diensten voor stedenbouw moeten erop toezien dat de gemeente de bepalingen van de vergunning naleeft en dat alleen die bomen worden gerooid waarvoor een vergunning is uit- gereikt.

De vraag moet dus aan de minister van Stedenbouw worden gesteld.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Ik zal de minister van Stedenbouw hierover dan ook ondervragen. De bewoners ervaren dit als een probleem van leefmilieu.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JEAN-PIERRE CORNELISSEN A MM. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, ET ROBERT DELATHOUWER, SECRÉTAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGE DE LA MOBILITE, LA FONCTION PUBLIQUE, LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE SUR L'OCTROI D'ABONNEMENTS GRATUITS A DE LIJN EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES DE PLUS DE 65 ANS.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JEAN-PIERRE CORNELISSEN AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, EN ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST BELAST MET MOBILITEIT, AMBTENARENZAKEN, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP OVER DE TOEKENNING VAN GRATIS ABONNEMENTEN OP DE LIJN VOOR 65-PLUSSERS.

M. le Président. — La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, je ne comptais pas recommencer l'interpellation que j'ai développée voici une quinzaine de jours, qui donne d'ailleurs lieu à un ordre du jour motivé sur lequel nous aurons l'occasion de nous prononcer tout à l'heure.

Les choses me semblaient définitivement réglées depuis la réponse donnée par le ministre Stevaert à notre collègue Vandebossche au sein du Vlaams Parlement. Cependant, il s'est produit un fait nouveau qui m'inquiète et semble remettre totalement en cause ce qui a été dit. En effet, de nombreuses personnes ayant appris qu'il n'y avait plus de «définitief van Vlaming zijn», comme l'a souligné le ministre Stevaert, qu'il n'y avait pas de problème d'appartenance à une communauté déterminée, se sont adressées au Senioren Centrum, mais depuis hier, on leur signale que l'on ne prend plus d'inscriptions, du moins pour l'instant et que, si elles veulent savoir comment la situation évoluera, elles doivent consulter la presse.

J'ai personnellement contacté l'ASBL Senioren Centrum et je n'y ai pas été accueilli avec grand enthousiasme. La préposée au téléphone semblait très ennuyée. Elle a essayé de me mettre en rapport avec le directeur et d'autres responsables, mais je ne les ai jamais eus au bout du fil. Finalement, elle m'a gentiment invité à m'adresser au cabinet de Bert Anciaux, où, m'a-t-il semblé, on s'est montré nettement plus explicite, disant que l'accord valait pour une dizaine de milliers de titres, ce qui correspondait à la demande des seniors néerlandophones à Bruxelles, et que la plupart du temps, les inscriptions étaient rentrées via des clubs flamands. Cette façon de procéder va totalement à l'encontre ce qui a été dit par le ministre Stevaert devant le Vlaams Parlement et ne

respecte pas certains principes d'équité. En outre, le ministre Stevaert avait déclaré que les gens disposaient d'une période d'inscription s'étendant du 1^{er} octobre au 31 décembre et que l'on ne faisait plus aucune distinction entre l'une ou l'autre communauté à Bruxelles. Dès lors, je trouve pour le moins bizarre que l'on arrête brusquement tout système d'inscription vers le 10 novembre. C'est d'une inéquité extraordinaire, quel que soit le rôle linguistique auquel on appartient. Certaines personnes ont bénéficié de l'avantage offert, il y a une semaine; d'autres le revendiquent maintenant, mais ne l'obtiennent pas. On nage en pleine ambiguïté!

Ajoutons que, comme il n'y a aucun moyen de contrôle, on peut parfaitement refuser des demandes francophones et accepter des demandes flamandes. Nous sommes aux antipodes de ce qui avait été dit dans le cadre de l'interpellation dont j'ai parlé. C'est une préoccupation qui a déjà été émise à plusieurs reprises au sein de notre Parlement tant par des collègues néerlandophones que par des francophones. Dès lors, monsieur le ministre, nous devons vous demander quelles sont les mesures pratiques que vous comptez prendre pour veiller à ce que les affirmations de sous-nationalité à Bruxelles qui avaient été supprimées en signe d'apaisement, ne ressurgissent pas par la fenêtre après que l'on a essayé de les chasser par la porte.

M. le Président. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide Médicale Urgente. — Monsieur le Président, le Senioren Centrum délivre depuis le 1^{er} octobre 2000 des abonnements gratuits pour De Lijn à tous les seniors bruxellois qui en font la demande, sans aucune distinction d'ordre linguistique ou culturel. Il n'est donc pas question de sous-nationalités.

Cette initiative de la Communauté flamande a permis d'éviter des traitements qui auraient pu être perçus comme étant discriminatoires entre seniors flamands habitant la Flandre et seniors flamands habitant Bruxelles. Je suis heureux de pouvoir ajouter qu'une éventuelle autre discrimination entre seniors bruxellois a aussi été évitée, puisque les abonnements sont délivrés à tous les seniors bruxellois, quelle que soit leur appartenance linguistique. J'approuve pleinement cette initiative. Tous les membres de cette Assemblée, flamands francophones, ont travaillé dans cette direction. Nous espérons qu'elle sera poursuivie.

Toutefois, je précise que cette matière ne relève pas de mes compétences puisqu'elle émane de la Communauté flamande. C'est la raison pour laquelle je ne suis pas encore en mesure de répondre à votre question quant au fond.

Je vais me mettre en rapport avec mes collègues du Gouvernement flamand afin d'obtenir des précisions au sujet de ce problème. Je peux néanmoins vous confirmer les éléments qui m'ont été communiqués dans le passé, à savoir que le Gouvernement flamand a prévu pour l'opération 6 millions en l'an 2000. Un abonnement senior à De Lijn coûtant 600 francs, nous pouvons en déduire que le Gouvernement flamand comptait au départ sur quelque 10.000 abonnements.

Il me revient que l'initiative rencontre un grand succès et que 10.000 abonnements environ auraient déjà été délivrés à ce jour. Il apparaît donc que le problème posé n'est pas de nature politique, mais bien d'ordre budgétaire. Les demandes relatives à cet abonnement pouvaient être introduites à partir du 1^{er} octobre 2000 jusqu'au 31 décembre 2000, selon M. Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — C'est ce que le ministre Stevaert a répondu à M. Vandenbossche qu'il avait interrogé à ce propos.

M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide Médicale Urgente. — En ce qui me concerne, je n'ai pas connaissance de cette information. Cependant, si M. Stevaert a effectivement dit cela au Parlement, je ne doute pas qu'il respectera sa parole.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Je vous donnerai copie de la réponse de M. Stevaert.

M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide Médicale Urgente. — S'il est aujourd'hui question d'une suspension — et non d'un arrêt — de la mesure, il est clair que cela concerne toutes les nouvelles demandes et que, par ailleurs, toutes les demandes déjà introduites seront honorées.

Il est hors de question de revenir en arrière ou de faire des différences entre les uns et les autres. Il s'agit d'une mesure qui s'applique à tous les seniors. Je présume que cette suspension des inscriptions est liée au budget prévu pour l'année 2000. Quoi qu'il en soit, je vais reprendre contact avec le ministre Stevaert pour connaître ses intentions. Je vous communiquerai la teneur de sa réponse.

M. le Président. — La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — M. le Président, je crois que le problème résulte probablement d'une sous-estimation du budget initial dans la mesure où, au départ, on le réservait à une seule communauté. L'augmentation possible de la demande implique une augmentation de l'offre en conséquence. A mon avis, c'est effectivement là que se situe le problème. Toutefois, l'attitude de l'ASBL Senioren centrum me paraît équivoque puisqu'elle dit aux gens qu'elle ne prend momentanément plus d'inscription et les invite à lire la presse pour s'informer de la suite des événements au lieu d'accepter les inscriptions en expliquant qu'il convient de patienter pour leur concrétisation en raison des limites budgétaires. C'est inquiétant sur le plan de l'égalité des droits entre personnes âgées de plus de 65 ans et correspondant à un même profil, en dehors de toute considération d'ordre linguistique. Dans certains cas, les intéressés l'obtiennent, dans d'autres cas, ils ne l'obtiennent pas.

M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide Médicale Urgente. — M. le

Président, je transmettrai la remarque de M. Cornelissen au ministre Stevaert. Je ne doute pas qu'il y sera sensible.

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW BRIGITTE GROUWELS TOT DE HEREN JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, EN ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST BELAST MET MOBILITEIT, AMBTENARENZAKEN, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP OVER DE GOEDKEURING DOOR DE REGERING VAN DE TARIEFVERHOOGING VAN DE MIVB.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME BRIGITTE GROUWELS A MM. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, ET ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGE DE LA MOBILITE, LA FONCTION PUBLIQUE, LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE SUR L'APPROBATION PAR LE GOUVERNEMENT DE LA HAUSSE DES TARIFS DE LA STIB

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. CHISTOS DOULKERIDIS SUR LA NOUVELLE POLITIQUE TARIFAIRE DE LA STIB

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW BRIGITTE GROUWELS OVER HET NIEUW TARIEFBELEID BIJ DE MIVB

De Voorzitter. — Mevrouw Brigitte Grouwels heeft het woord voor het stellen van de vraag.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mijnheer de voorzitter, wij hebben langs de media vernomen dat de tarieven van de MIVB worden verhoogd. Dit verwondert mij enigszins. Dit bericht komt uit de lucht gevallen op een ogenblik dat er overal wordt gesproken over tariefverlagingen of zelfs over gratis openbaar vervoer voor sommige categorieën van gebruikers. Blijkbaar zullen andere vervoermaatschappijen hun tarieven niet verhogen. Ik had gehoopt dat de problemen bij De Lijn definitief zouden zijn opgelost wat betreft de 65-plussers in Brussel. Ondertussen maakt deze maatschappij haar nieuwe plannen bekend om aan jongeren een openbaarvervoer ticket aan te bieden dat geldt voor gans Vlaanderen tegen een zeer laag tarief.

Wij weten dat de olieprijs sterk gestegen zijn. Voor de mindergegoeden valt dat erg tegen als ze brandstof voor de verwarming moeten aankopen. Wij weten ook dat de federale overheid beslist heeft om financieel tussen beide te komen om de gevolgen van die verhoging voor mindergegoeden te beperken. Ook autobestuurders ervaren de sterke verhoging van de brandstofprijzen.

Heel wat onder hen overwegen momenteel om de auto thuis te laten en te kiezen voor het openbaar vervoer. Dat is toch geen moment om het duurder te maken!

In Brussel, waar een verkeersinfarct dreigt, moet een vlot openbaar vervoer worden aangeboden. Ik meen dat de prijs een grote rol speelt bij de keuze van vele autobestuurders. Waarom moet de MIVB absoluut haar tarieven verhogen? Is dat werkelijk nodig om de werking en de dienstverlening veilig te stellen?

Hoe past een verhoging van de tarieven in een politiek om het openbaar vervoer populairder te maken?

M. le Président. — La parole est à M. Christos Doukeridis, pour poser sa question jointe.

M. Christos Doukeridis. — Monsieur le Président, Monsieur le ministre, chers collègues, la presse nous a appris récemment que la STIB allait appliquer un nouveau plan impliquant des augmentations tarifaires pour l'ensemble de ses produits (ticket individuel, ticket pour 10 voyages, abonnement junior, abonnement senior et abonnement scolaire).

Dans ce de plan, du moins selon les informations qui nous sont répercutées par la presse, il n'est fait aucune mention d'une politique de tarification préférentielle.

Il y a un an, je vous avais déjà interpellé, Monsieur le ministre, à ce sujet, en insistant sur les trois objectifs qu'une telle politique de tarification préférentielle se devrait de poursuivre: un objectif pédagogique (par exemple, pour les jeunes de moins de 12 ans), un objectif de transfert modal et un objectif social. A l'époque, vous m'aviez donné une réponse plutôt encourageante, en me précisant que vous étiez en train d'étudier les questions de tarification préférentielle tant pour des considérations tant sociales que pédagogiques.

J'aimerais aujourd'hui savoir ce qu'il est advenu de vos propositions et de vos plans de l'époque. Pour quels motifs ne sont-ils point repris dans le plan tarifaire élaboré actuellement par la STIB?

De Voorzitter. — Het woord is aan minister Jos Chabert.

De heer Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp — Mijnheer de Voorzitter, artikel 18 van de ordonnantie van 22 november 1990 bepaalt dat «de prijzen van de vervoerbewijzen worden vastgesteld door de Executieve, op voorstel van de raad van bestuur en met eerbied voor de beginselen vastgelegd in het beheerscontract».

Daarenboven bepaalt artikel 7 van het beheerscontract van de MIVB dat de voorstellen voor tariefaanpassingen door de MIVB aan het Gewest moeten worden voorgelegd. Hierbij moet rekening worden gehouden met de volgende criteria: de doelstellingen voor het aantrekken van nieuwe klanten; de versterking van het financieel evenwicht van de MIVB; de versterking van de tariefcoördinatie in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en zelfs in de omliggende zone.

De raad van bestuur van de MIVB heeft naar jaarlijkse gewoonte het voorstel van een nieuw tariefschema aan het Gewest bezorgd. Dit schema houdt traditioneel rekening met het jaarlijkse

inflatiepercentage, de uniciteit van het vervoeraanbod, het globale evenwicht van de rekeningen van de maatschappij en de logica van de basistariefstructuur.

Tijdens haar vergadering van 26 oktober 2000 heeft de Brusselse Hoofdstedelijke Regering dit tariefschema ongewijzigd goedgekeurd, gelet op het technisch verantwoord beheer van de inkomsten door de MIVB.

Ik kan de sprekers geruststellen. Al deze maatregelen beletten immers niet dat de Brusselse Hoofdstedelijke Regering bijkomend nog specifiek preferentiële tarieven kan vastleggen, zoals het in Vlaanderen gebeurt via de derdebetaleregeling, waarbij het Gewest het verschil aan de maatschappij betaalt.

Ik heb de Brusselse Hoofdstedelijke Regering ter zake een aantal voorstellen voorgelegd die in de begroting 2001 moeten worden opgenomen. De Brusselse Hoofdstedelijke Regering zal zich hierover morgen uitspreken in het kader van de beraadslaging over de begroting.

Ik zal thans nog enkele technische antwoorden geven op de gedetailleerde vragen van mevrouw Grouwels.

De Regering heeft het technische schema goedgekeurd omdat het voldoet aan de criteria die de wet oplegt.

De tariefverhoging, die globaal gezien lager is dan de verhoging van het indexcijfer der consumptieprijzen — in dit geval 2,1% tegenover 3,36% voor de gehele inflatie — maakt het mogelijk de prijs van bepaalde vervoerbewijzen te moduleren en te opteren voor een beleid dat gericht is op het wekken van vertrouwen van het cliënteel, dat de jongste maanden in belangrijke mate is toegenomen.

Ten gevolge van de omvangrijke opdracht die de MIVB binnen het Brusselse Gewest vervult, heeft zij sedert een groot aantal jaren te kampen met strenge budgettaire verplichtingen en een moeilijk financieel evenwicht. Op het ogenblik geven wij ongeveer 12 miljard aan het openbaar vervoer in de vorm van rechtstreekse subsidies die worden gedragen door de fiscalisering. De toestand in Brussel kan niet worden vergeleken met die in de andere gewesten. Op jaarbasis worden er in Brussel meer dan 200 miljoen reizigers vervoerd, waaronder heel wat reizigers uit Vlaanderen en Wallonië. Het is uiteraard veel gemakkelijker gratis openbaar vervoer te organiseren in een kleine stad in Vlaanderen of in Wallonië omdat de budgettaire implicaties veel minder verstrekking zijn.

In Brussel is het veel moeilijker om het evenwicht tussen de ontvangsten en de uitgaven te garanderen. Het is niet omdat ik nu verantwoordelijk ben voor een ander departement, dat ik ben vergeten wat ik vroeger steeds heb verdedigd.

De verhoogde veiligheid van het net, de modernisering van de infrastructuur en de verhoging van de olijeprijzen zijn slechts enkele voorbeelden van de zware problemen waarmee de MIVB de jongste maanden te kampen heeft gehad. Ik voeg hier onmiddellijk aan toe dat de Regering reeds belangrijke inspanningen heeft geleverd op het vlak van de veiligheid, de frequentie en de betrouwbaarheid van het openbaar vervoer.

Aan ons de uitdaging om al deze doelstellingen te realiseren. De MIVB is overigens verplicht om haar inkomstenrekeningen in evenwicht te houden.

Indien de inkomsten van het vervoer en de gewestelijke dotatie onvoldoende zijn, is het logisch dat zij haar tarieven aan het bedrag van de bijkomende lasten aanpast.

Ik ben het met mevrouw Grouwels eens dat alleen de verhoging van de 1-ritkaart bij de aanpassing van de tarieflijst 2001 voor een negatief beeld kan zorgen. Ik wijs er nochtans op dat dit vervoerbewijs vooral gebruikt wordt door occasionele reizigers die slechts 7,2% van het cliënteel uitmaken. Bovendien verschilt de indexering van vervoerbewijs tot vervoerbewijs. De prijzen zijn, ook om technische redenen, immers altijd veelvoud van vijf frank. Daarom even uw aandacht voor het gewone biljet «1-rit» dat vandaag 50 frank kost en in 2001 zal verhogen tot 55 frank. Dat betekent inderdaad een verhoging van 10%, maar men mag niet uit het oog verliezen dat deze prijs sedert 1993 niet meer is gewijzigd en dat de index der consumptieprijzen in die periode met 14,3% is gestegen.

Ik deel u tot slot nog mee dat wij samen met de MIVB twee nieuwe en uiterst interessante vervoersformules hebben uitgedokterd, die in de toekomst ongetwijfeld bijzonder populair zullen worden. Het gaat ten eerste om de 1-ritkaart die voortaan geldig zal zijn voor twee personen die op zaterdag, zondag of feestdag samen reizen en ten tweede om een totaal nieuwe kaart, de «groepskaart» die door een groep van maximum vijf personen kan worden gebruikt. Die kaart kan worden gebruikt op werkdagen na negen uur en op zaterdag, zondag en feestdag gedurende heel de dag.

Deze nieuwe initiatieven moeten de aantrekkingskracht van het openbaar vervoer in Brussel verhogen.

Ik stond erop deze elementen even onder de aandacht te brengen ter gelegenheid van de vragen die mij vandaag zijn gesteld, om aan te tonen dat de MIVB de intentie heeft meer en meer commercieel op te treden. Voor de voordelen die aan bepaalde categorieën van reizigers zullen worden toegekend, moeten wij wachten op de beslissingen die de Regering morgen zal nemen.

De Voorzitter. — Het woord is aan mevrouw Grouwels.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mijnheer de Voorzitter, wij kijken met belangstelling uit naar de resultaten van de besprekingen van volgende zaterdag en wij wensen de minister alvast veel succes.

De aankondiging van de nieuwe tarieven via de pers is bij de publieke opinie nogal hard aangekomen. Ik vermoed dat dit niet de bedoeling was. Toch is het raadzaam de bevolking, zeker de Brusselaars, ook op de hoogte te brengen van de positieve maatregelen die werden genomen. Nu is men ervan overtuigd dat er alleen maar een tariefverhoging komt.

M. le Président. — La parole est à M. Doukeridis.

M. Christos Doukeridis. — Monsieur le Président, je voudrais apporter deux remarques complémentaires. La première d'entre elles rejoint les propos de Mme Grouwels. Le problème se pose au niveau de la cohérence. En effet, on ne voit pas très bien

où se situe la cohérence de la politique tarifaire de la STIB. On a annoncé une augmentation de la plupart des produits: carte individuelle, carte collective, abonnement, etc. A un moment donné, on présentera des propositions qui viseront des tarifications préférentielles pour certains publics.

J'ai l'impression qu'il est difficile de réfléchir de manière globale, de proposer une offre globale de produits à destination de certains publics et de l'expliquer. Le scénario suivant risque de se passer: les voyageurs pourraient avoir le sentiment de payer pour ceux qui bénéficieront de tarifs préférentiels, à savoir les plus de 65 ans, les plus jeunes, etc.

Vous disiez tout à l'heure que vous alliez vous battre au sein du Gouvernement pour obtenir quelques pistes de tarification préférentielle. Concernent-elles les personnes âgées de plus de 65 ans, les jeunes, des catégories sociales?

Par ailleurs, vous nous faites part des difficultés budgétaires liées à la STIB ainsi qu'au Gouvernement bruxellois. Or, je me souviens d'une réunion de commission au cours de laquelle nous abordions la question de l'accord de coopération entre l'Etat fédéral et la Région bruxelloise et où j'insistais plus particulièrement sur la nécessité de travailler à Bruxelles à un refinancement ou à un meilleur financement de toute une série de charges qui pèsent sur la Région bruxelloise mais dont bénéficie un public beaucoup plus large que celui faisant partie de la Région bruxelloise.

A l'époque, vous m'aviez affirmé que la Région bruxelloise était très bien financée et que l'on ne pourrait obtenir aucun supplément de la part du Gouvernement fédéral. Je regrette qu'aujourd'hui, nous soyons passés «à côté» des discussions fédérales qui concernaient un meilleur financement des entités fédérées. c'est, selon moi, la conséquence d'une non-gestion par le Gouvernement bruxellois de cette situation, d'où il résulte que notre cadre budgétaire est très étriqué.

De Voorzitter. — Het woord is aan minister Jos Chabert.

De heer Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mijnheer de Voorzitter, aan mevrouw Grouwels laat ik opmerken dat de MIVB de communicatie met het publiek verzorgt. De Regering heeft zich overigens afgevraagd of het niet beter was te wachten met mededelingen tot wanneer wij een geheel van maatregelen konden aankondigen. We zouden dan naast de indexeringen ook positieve maatregelen in het vooruitzicht hebben kunnen stellen. Wegens een technisch probleem in verband met het drukken van de tariefaanpassingen drong de MIVB er echter sterk op aan ze onmiddellijk te publiceren. Met andere woorden, men heeft om technische redenen deze beslissing genomen.

In ieder geval zullen wij ervoor zorgen dat bij de aankondiging van de nieuwe maatregelen een foutieve indruk ingevolge een gebrek aan genuanceerde informatie bij de publieke opinie wordt rechtgezet.

En réponse à la question de M. Doukeridis, relative à la discussion au sein du Gouvernement, je confirme qu'il s'agit effectivement des trois catégories qu'il a énumérées.

En ce qui concerne le financement global pour la Région de Bruxelles-Capitale, je lui demanderai de me fournir l'extrait de la déclaration dans laquelle j'ai dit qu'il était superflu de demander un financement supplémentaire pour Bruxelles. Je serais très curieux de relire mes propos.

M. Christos Doulkeridis. — Il s'agissait d'une réunion de commission au cours de laquelle était examiné l'accord de coopération Etat fédéral/Région bruxelloise. Je vous avais interpellé et avais demandé à la Présidente de l'époque, Mme De Galan, — cela se passait en décembre 1999 — de nous envoyer l'étude commanditée par M. Grijp sur les besoins de financement de la Région bruxelloise. Et vous étiez intervenu, à titre personnel, en disant en substance: «si on comptabilise toutes les recettes qui reviennent à la Région bruxelloise, franchement nous devrions être contents!»

M. le Président. — M. Doulkeridis, la question de ce jour ne porte pas sur le budget!

M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide Médicale Urgente — Monsieur le Président, on ne va pas s'éterniser sur le sujet.

Je procéderai de toute façon, à la vérification de mes propos en consultant les annales.

M. Christos Doulkeridis. — De toute façon, je suis intéressé si vous changez d'avis!

M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide Médicale Urgente — *Scripta manent!* J'ai dit que la loi de financement pour Bruxelles comportait de nombreux avantages et qu'en vertu de l'accord de coopération et de la loi prévoyant que le budget de la Région de Bruxelles pourrait être augmenté pour la coopération, cette voie me semblait tout indiquée, rendant superflu de toucher à la loi de financement puisqu'il existait d'autres méthodes, à savoir le fameux article qui prévoit pour la mission nationale et internationale de Bruxelles, ses équipements et son infrastructure, la possibilité d'augmenter graduellement les montants.

Telle est ma thèse depuis toujours et je la maintiens aujourd'hui.

Cela dit, le débat aura lieu et je vous invite tous à y participer en commission lorsque l'ensemble des mesures tarifaires seront prises.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Avoir un débat en commission est préférable à une question d'actualité!

M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide Médicale Urgente — Exactement! A cette commission, nous aurons un débat très intéressant sur la politique des tarifs. Je suis entièrement preneur, M. le Président.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME EVELYNE HUYTEBROECK À M. FRANÇOIS-XAVIER DE DONNÉA, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT SUR LA REPRISE DES TRAVAUX DE LA COSTA

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW EVELYNE HUYTEBROECK AAN DE HEER FRANÇOIS-XAVIER DE DONNÉA, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING OVER DE HERVATTING VAN DE WERKZAAMHEDEN VAN DE COSTA.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck pour poser sa question.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, nous savions que le débat sur la reprise des travaux de la Conférence parlementaire COSTA et sur le financement des matières communautaires allait réapparaître après les élections du 8 octobre.

Je ne suis donc pas étonnée que cela se passe avant les discussions budgétaires. En effet, en avril déjà, certains parlementaires dont Mme Grouwels avaient remis la question sur la table.

Aujourd'hui, au travers d'un article paru dans *Brussel deze Week* daté d'hier, Mme Grouwels a à nouveau évoqué la question et dit très clairement dans cet article que les néerlandophones veulent un accord écrit concernant la représentation des Flamands à Bruxelles, sinon, je cite en néerlandais: «Anders wordt het geld voor de Franstaligen niet vrijgegeven. Daar staan wij met de hele fractie achter, onze minister inclus!».

Il est donc très clairement indiqué dans cet article que tant qu'il n'y a pas d'accord écrit sur la représentation des Flamands de Bruxelles, les droits de tirage pour 2001 pour les matières communautaires, — de 1 milliard —, qui sont repris dans l'accord seront inscrits. Je reprends ici une phrase de M. Vanhengel: «Die 1 miljard trekkingsrechten zullen deze keer apart in de begroting worden ingeschreven». Ils seront donc inscrits séparément. Toujours d'après Mme Grouwels, cela se trouve dans l'accord de Gouvernement. Je cite: «Het is de inhoud van het Brussels regeerakkoord».

J'ai repris cet accord de Gouvernement et je dis une fois de plus qu'il y a une confusion ou interprétation incorrecte de la déclaration gouvernementale, ou bien qu'il existe un accord gouvernemental que nous ne connaissons pas et qui n'a pas été exposé ici en juillet 1999.

L'accord gouvernemental stipule clairement: «Les négociateurs de l'accord du Gouvernement bruxellois s'engagent à mettre sur pied dès la rentrée (...) un groupe de travail paritaire afin de mettre au point ensemble les solutions permettant d'assurer le bon fonctionnement des composantes communautaires des institutions bruxelloises et d'éviter le blocage de celles-ci. Dans ce cadre, une attention particulière sera consacrée au problème de la représentation du groupe néerlandophone dans le Conseil régional de Bruxelles-Capitale».

Voilà pour l'instauration de la Commission.

Je poursuis ma lecture de cette déclaration gouvernementale: «Les deux Communautés feront un effort pour financer les discriminations positives en faveur des écoles francophones et néerlandophones de la Région qui ont une population scolaire qui néces-

site une attention et un encadrement particuliers et plus spécialement celles qui sont situées dans des quartiers fragilisés. Cet effort sera financé conformément à la loi spéciale par des tirages de la COCOF et de la VGC sur le budget de la Région, à concurrence de 840 millions en 2000 et 1 milliard en 2001». C'est très clair.

Il n'est pas dit non plus que si nous n'avons pas aujourd'hui un accord écrit sur la représentation des Flamands, cette somme de 1 milliard serait remise en cause. Nous avons toujours écrit et je crois que l'accord a toujours été que, sans un accord en juin ou juillet 2001, nous reparlerions alors de la possibilité ou non en 2002 d'un financement des Communautés. Pour 2001, c'était assuré, quoi qu'il arrive, c'est-à-dire qu'il y ait ou non un accord.

Or, aujourd'hui, l'interprétation de Mme Grouwels, de M. Chabert et de M. Vanhengel est différente. J'ai donc deux questions à poser à M. de Donnée.

Premièrement, vous devez être bien placé pour savoir quand reprendront les travaux de la COSTA.

Deuxièmement, le Gouvernement a-t-il déjà discuté de l'éventualité de placer ce milliard dans un fonds séparé et de le faire dépendre d'un accord écrit sur la représentation des Flamands de Bruxelles?

M. le Président. — La parole est à M. François-Xavier de Donnée, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnée, Ministre-Président du Gouvernement. — Monsieur le Président, je remercie Mme Huytebroeck de l'intérêt qu'elle témoigne aux travaux du Gouvernement et à l'exécution fidèle de l'accord du Gouvernement, qu'elle m'a aidé à suivre.

Mme Evelyne Huytebroeck. — M. Simonet m'avait dit que je devais être une vestale. Vous voyez que je remplis mon rôle.

M. François-Xavier de Donnée, Ministre-Président du Gouvernement. — Je n'ai jamais dit cela de vous.

Vous êtes une parlementaire attentive à veiller au bon respect de l'accord du Gouvernement pour d'autres raisons que je respecte. (*Colloques sur les divers bancs PSC.*)

Ne nous laissons pas détourner du droit chemin des personnes qui n'ont pas participé aux mêmes discussions que nous, madame Huytebroeck.

Je voulais simplement vous dire qu'il m'arrive de lire les journaux — de moins en moins d'ailleurs et je m'en porte de mieux en mieux —, mais je lis et relis surtout tous les jours l'accord de Gouvernement. Je ne connais que l'accord de Gouvernement et rien que l'accord de Gouvernement. Je m'en tiens à cela.

En ce qui concerne les travaux de la COSTA, ils recommenceront le plus vite possible. Les rendez-vous sont pris avec une série de personnes pour voir de quelle manière reprendre ces travaux.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Comme vous ne m'avez pas encore contactée à ce sujet, je prendrai mon agenda tout à l'heure.

M. François-Xavier de Donnée, Ministre-Président du Gouvernement. — Vous serez évidemment contactée également.

Ma secrétaire a énormément de rendez-vous à prendre, mais vous figurez sur la liste. Je vous verrai prochainement, tout comme les autres chefs de file des délégations avec lesquelles j'ai eu le grand plaisir de travailler jusqu'à Pâques de cette année.

M. Denis Grimberghs. — Même M. Cerexhe!

M. François-Xavier de Donnée, Ministre-Président du Gouvernement. — J'ai beaucoup d'estime pour M. Cerexhe; je le rencontrerai après Mme Huytebroeck.

Je compte donc entamer rapidement les travaux de cette commission. Nous reprendrons le document de base là où nous étions arrivés. Je connais les difficultés que rencontrent les uns et les autres.

Je sais qu'il faudra faire des compromis. J'essaierai en tout cas de reprendre les travaux dans un délai raisonnable. Je n'ai pas mis cette affaire au frigo. Je suis déterminé à appliquer intégralement l'accord de Gouvernement. Je le répète d'ailleurs depuis le 18 octobre.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Je me réjouis d'entendre que vous vous en tenez à l'accord de Gouvernement.

Selon vous, le milliard est assuré pour 2001 et ne dépend pas d'un accord écrit sur la représentation flamande. C'est donc bien votre interprétation de l'accord de Gouvernement?

M. François-Xavier de Donnée, Ministre-Président du Gouvernement. — Je vous répète que les interprétations, les états d'âme, les procès d'intention, sont du ressort de la presse. Pour ma part, je ne connais que les textes que j'ai signés et j'ai l'habitude de les respecter.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Et M. Chabert est d'accord avec vous?

M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capital, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Nous sommes d'accord. De part et d'autre.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Le milliard sera donc bien prévu dans le budget et non pas dans une petite bulle à part pour 2001?

M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capital, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — De part et d'autre, nous allons respecter notre parole, Madame. Vous n'allez jamais " m'avoir " sur de pareilles questions!

Mme Evelyne Huytebroeck. — Nous resterons très attentifs lors de la discussion du budget; je vous en avertis. Je ne voudrais pas que l'on joue sur l'interprétation d'un accord.

M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capital, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Et moi, je ne voudrais pas que l'on joue sur le bilatéral de cet accord!

M. Denis Grimberghs. — M. Hutchinson, lui, a dit que c'était fini!...

M. Michel Lemaire. — Vous n'avez pas mis Mme Grouwels dans la pile des rendez-vous à prendre par vos collaborateurs?

**QUESTION D'ACTUALITE DE MME JULIE DE GROOTE
A M. FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-
PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT SUR LES CONSE-
QUENCES DES RECENTS DEVELOPPEMENTS DE
L'ESB.**

**DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW JULIE DE GROO-
TE AAN DE HEER FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA,
MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING OVER
DE GEVOLGEN VAN DE RECENTE ONTWIKKELIN-
GEN VAN DE BSE.**

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Julie de Grootte pour poser sa question.

Mme Julie de Grootte. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, plusieurs cantines scolaires ont récemment annoncé leur volonté de retirer la viande bovine de leurs menus. Cette décision a contribué à alimenter la psychose de ces derniers jours concernant l'ESB, c'est-à-dire l'encéphalopathie spongiforme bovine, communément surnommée maladie de la vache folle.

Il est évident que cette problématique concerne d'autres niveaux de pouvoir : d'abord, le pouvoir fédéral pour les matières de santé publique et de contrôle; ensuite, le pouvoir des Communautés en ce qui concerne la prévention et l'enseignement; enfin cela pourrait concerner également la Région bruxelloise. Je pense en particulier au Centre bruxellois d'expertise alimentaire dont nous avons voté la création le 28 avril dernier, officiellement annoncé au *Moniteur belge* au début du mois de juillet.

L'article 3 du texte précise les missions de ce centre qui pourrait très utilement se pencher sur cette matière. Encore faudrait-il que la mise en place du centre soit effective : c'est le sens de ma question.

Evidemment, puisqu'il s'agissait d'un service hérité de la province, une importante réorganisation de l'administration n'était pas nécessaire.

La crise frappera certainement assez durement le secteur économique, en particulier l'Horeca et les services de distribution. C'est ainsi, Monsieur le Ministre-Président, que je voudrais vous soumettre trois questions.

Premièrement, des contacts ont-ils été pris entre les différents niveaux de pouvoirs concernés à la suite de la crise de ces derniers jours?

Deuxièmement, comment percevez-vous l'impact de la Région bruxelloise, en particulier les missions que pourrait utilement effectuer dans ce cadre le Centre bruxellois d'expertise alimentaire?

Troisièmement, des contacts qui peuvent être des demandes d'avis, ont-ils été pris avec le secteur économique concerné?

Je pense au Conseil économique et social, à Technopol compétent en matière agro-alimentaire ou à d'autres.

M. le Président. — La parole est à M. François-Xavier de Donnée, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnée, Ministre-Président du Gouvernement. — Madame, comme votre question revêt des aspects qui impliquent une réponse technique, je m'inspirerai d'un texte écrit pour éviter toute erreur.

Tout d'abord, je répondrai à la partie de vos questions qui vise l'évolution de la mise en place du service à gestion séparée, le Centre bruxellois d'expertise alimentaire, au sein du ministère régional.

L'arrêt du Gouvernement du 20 juillet 2000 portant fixation du tarif des analyses a été publié au *Moniteur belge* le 31 octobre dernier; c'est donc tout récent. Le projet d'arrêté du Gouvernement relatif à la gestion budgétaire, financière et comptable de ce centre a été approuvé en première lecture par le Gouvernement en date du 19 octobre dernier, jour de mon arrivée; il vient d'être transmis à l'examen pour avis de la section législation du Conseil d'Etat, lequel dispose d'un mois pour rendre son avis.

J'en arrive aux questions précises que vous m'avez posées dans ce contexte. Y a-t-il eu une concertation entre le Gouvernement bruxellois et les autres niveaux de pouvoir?

A ce jour, aucune concertation n'a été organisée; des contacts ont été noués avec le cabinet de Mme Aelvoet qui a déjà pris position officiellement sur la question, à la suite de la demande du ministre de l'Enseignement de la Communauté française, M. Nollet.

Les communes qui ont pris des initiatives en la matière ont agi dans le cadre de l'autonomie communale. A tort ou à raison? On peut en discuter, mais elles ne nous ont pas demandé notre avis avant de prendre certaines mesures.

En ce qui concerne les compétences de notre administration et en particulier le Centre d'expertise alimentaire, il y a lieu de préciser que, dans le cadre de l'ESB (maladie de la vache folle), les contrôles qui peuvent être opérés impliquent un prélèvement de la cervelle de l'animal au moment de l'abattage, ce contrôle devant être opéré avec l'expertise des facultés de médecine vétérinaire.

N'importe qui ne peut pas effectuer ce contrôle, même s'il est vétérinaire. En effet, un tel contrôle n'est pas réalisable dans un laboratoire régional bruxellois qui n'est pas équipé pour ce faire. La détection du prion — la protéine porteuse de la maladie en question — ne peut être réalisée que par le biais d'une microscopie électronique très sophistiquée.

Enfin, en ce qui concerne les contacts à établir avec les secteurs économiques concernés dans la perspective d'un soutien aux entreprises, je peux vous assurer que ces contacts ont été pris déjà depuis longtemps avec l'a.s.b.l. Brufotec qui travaille en collaboration avec le Centre bruxellois d'expertise alimentaire, dans le but d'apporter une aide à la traçabilité au profit des entreprises, cette traçabilité pouvant être mise en place par différentes filières dont la filière viande et en particulier viande bovine, les filières volaille et la filière fruits et légumes.

Même si cette question d'actualité n'est pas appropriée pour parler longuement du fond de la question — il faudrait y revenir en commission — je souhaiterais quand même préciser que suite ou grâce à la crise de la dioxine, notre pays a développé un système de traçabilité tout à fait remarquable et plus avancé que celui qui existe dans la plupart des autres pays européens et en particulier en France. Dans un tel contexte et dans un pays où l'agence fédérale pour la sécurité alimentaire a été mise en place, dans un environnement favorable au niveau de la traçabilité de la filière de la viande bovine, il me paraît que, même si le principe de précaution doit être suivi, par exemple l'interdiction de vendre de la cervelle et de certains abats — on sait que c'est surtout là que le virus se localise —, un excès de prudence tel que celui que nous avons constaté à certains endroits dans notre pays risque d'induire une psychose dans la population belge, qui pourrait être dommageable au secteur économique concerné, sans qu'il y ait une réelle justification sur le plan scientifique. Avant de céder à des paniques ou à des psychoses, il faut sérieusement faire vérifier par des laboratoires compétents ce qu'il en est en Belgique par rapport à ce qui peut se passer dans l'autres pays.

M. le Président. — La parole est à Mme Julie de Grootte.

Mme Julie de Grootte. — Je remercie M. le Ministre-Président pour cette réponse qui démontre qu'il suit effectivement l'affaire. Je ne voyais pas quel rôle le Centre bruxellois d'expertise alimentaire jouait dans le prélèvement du prion ou des cervelles, qui doit se faire dans les abattoirs, ou en matière de traçabilité, qui fait partie de la série de contrôles à suivre et à mettre en place au niveau fédéral. Dans ce domaine, selon les normes européennes, la Belgique n'est pas un mauvais élève.

A l'article 3 relatif aux missions conférées à ce Centre d'expertise alimentaire, on dit qu'il doit aussi donner des avis en matière de technologie alimentaire et de législation relative aux denrées alimentaires et aux normes de qualité. Puisqu'on a donné à ce Centre bruxellois d'expertise alimentaire une certaine compétence en la matière, c'est plutôt dans ce cadre-là qu'il pourrait utilement agir et pas sur le terrain, dans les abattoirs.

M. François-Xavier de Donnée, Ministre-Président du Gouvernement. — Je n'ai absolument aucune objection là dessus, mais il faut attendre qu'il soit tout à fait opérationnel.

INTERPELLATIONS INTERPELLATIES

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la reprise des interpellations.

Aan de orde is de hervatting van de interpellaties.

INTERPELLATION DE M. YARON PESZTAT A MM. FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT, ET WILLEM DRAPS, SECRÉTAIRE D'ÉTAT A LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNÈRE DES PERSONNES,

CONCERNANT " L'AVENIR DES INSTITUTIONS EUROPEENNES A BRUXELLES ".

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER YARON PESZTAT TOT DE HEREN FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE REGERING, EN WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE " DE TOEKOMST VAN DE EUROPESE INSTELLINGEN IN BRUSSEL ".

Bespreking

M. le Président. — La parole est à M. Yaron Pesztat pour développer son interpellation.

(M. François Roelants du Vivier, Vice-Président, remplace M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, au fauteuil présidentiel)

(De heer François Roelants du Vivier, Ondervoorzitter, vervangt de heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, in de Voorzitterszetel)

M. Yaron Pesztat. — Monsieur le Président, permettez-moi de poser une question préliminaire au Ministre-Président.

Etant donné que mon interpellation, M. de Donnée, s'adresse à vous-même ainsi qu'à M. Draps, répondez-vous au nom de ce dernier, ou bien êtes-vous désormais en charge de ce dossier, à l'exclusion de M. Draps?

M. François-Xavier de Donnée, Ministre-Président du Gouvernement. — Je répondrai également au nom de M. Draps.

M. Yaron Pesztat. — Mon interpellation porte sur l'avenir des institutions européennes à Bruxelles et sur l'impact urbanistique du développement de ces institutions dans notre Région.

Depuis plus de 30 ans les institutions européennes se développent à Bruxelles sans la moindre vue d'ensemble et sans le moindre souci pour les incidences environnementales que génère ce développement.

Or, nous savons tous que l'élargissement de l'Union est un phénomène inéluctable et qu'il générera de nouveaux besoins en termes de surfaces, d'équipements et de déplacements. Autrement dit, les problèmes que nous connaissons aujourd'hui vont aller croissant.

Qu'a prévu la Région bruxelloise pour faire face à ce défi? Si l'on en croit les déclarations de politique générale, d'une part, qu'on peut lire dans la déclaration gouvernementale, et les plans et règlements d'urbanisme, d'autre part : pas grand-chose, pour ne pas dire rien!

En effet, hormis des propos vagues et généraux sur le thème du rôle de Bruxelles comme capitale de l'Europe et sur la nécessité de réussir l'accueil et l'intégration des institutions et du personnel européens, on ne trouve nulle part la trace d'une quelconque planification ou vue d'ensemble de ce développement.

On peut dès lors en déduire que ce développement continuera à se faire comme il s'est toujours fait, c'est-à-dire au cas par cas et au coup par coup, en réponse aux demandes ponctuelles de chacune des trois institutions, et dès lors sans le moindre souci pour les dégâts urbanistiques qu'un tel développement ne manquera pas d'occasionner.

L'enjeu est pourtant de taille : il s'agit de l'avenir de Bruxelles comme capitale de l'Europe et partant comme capitale européenne et internationale. Soit un rôle qui excède largement l'intérêt des seuls Bruxellois, ce qu'attestent les nombreuses études sur le sujet qui mettent en évidence le poids économique et social de cette présence à l'échelle de la Belgique tout entière. Et c'est bien là tout le problème : il semble bien que, dans ce dossier, Bruxelles soit avant tout un moyen au service du rôle européen qu'entend jouer notre pays et que ce rôle justifie tous les sacrifices, consentis bien sûr par les seuls Bruxellois.

Des sacrifices qu'il n'est pas utile de rappeler ici et qu'on oublie un peu trop souvent : les quartiers Schuman et Léopold partiellement détruits et remplacés par un glacis de bureaux, un patrimoine remarquable irrémédiablement perdu, des problèmes chroniques de circulation automobile et de parking, et une pression constante sur les quartiers voisins dont l'habitabilité ne cesse de décliner avec le temps. Et ne me dites pas qu'il s'agit là d'un tableau qui appartient à un passé aujourd'hui révolu et que les gouvernements qui se sont succédés depuis 1989 ont tiré les enseignements de ce passé. Il n'en est rien. J'en veux pour preuve quelques développements tout à fait récents de cette problématique, comme la démolition de la rue Godecharles à Ixelles, qui longeait la dalle qui recouvre aujourd'hui la gare du quartier Léopold; le dossier de l'exploitation du parking pour le Parlement européen qui a fait grand bruit en son temps, il y a à peine quelques années; ou encore le tout récent projet d'achèvement de la dalle du quartier Léopold, qui transformera le complexe administratif du Parlement en véritable forteresse, et qui vient de faire l'objet d'une demande de permis.

Certes, à chaque fois que nous vous avons interrogé sur le sujet, vous nous avez répondu que vous alliez mettre fin à cette situation et reprendre les rênes du dossier en mains. Mais concrètement qu'avez-vous fait, non pas vous personnellement, Monsieur le Ministre-Président, mais les gouvernements de la Région bruxelloise qui se sont succédé depuis 1989?

Quand je dis que les gouvernements bruxellois successifs n'ont rien fait depuis 1989, je manipule quelque peu la réalité car deux choses ont été faites : l'étude Espace Bruxelles-Europe, d'une part, et le projet " Sentiers de l'Europe "; d'autre part.

Parlons-en.

La première fois que l'on a tenté de mettre un peu d'ordre dans le dossier européen, ce fut à l'occasion de l'étude Espace Bruxelles-Europe, pilotée par Jean-Louis Thijs, alors secrétaire d'Etat aux affaires bruxelloises. Il s'agissait d'une étude destinée à planifier le développement des bureaux européens et à

réparer les dégâts urbanistiques commis dans les quartiers concernés.

Le bilan de cette étude Espace Bruxelles-Europe, dont les conclusions ont pourtant été adoptées par le Gouvernement de la Région bruxelloise, c'est que le permis pour la construction du Parlement européen a été délivré dans des conditions que je ne vais pas rappeler ici, mais qui étaient franchement " limitées " d'un point de vue légal; qu'on a réalisé le fameux tunnel Cortenberg et que tout ce qui avait été prévu en compensation — à savoir la rénovation de 8 zones d'intervention prioritaire portant sur les quartiers les plus dégradés et ayant le plus souffert de l'implantation des institutions européennes dans les quartiers Schuman et Léopold — n'a pas été réalisée. Une partie de ces zones est toujours en attente d'une rénovation. En outre, au fil du temps, d'autres zones que l'on peut considérer comme " à rénover prioritairement " se sont ajoutées à celles de l'époque en raison d'une spéculation immobilière totalement non maîtrisée.

En fait, depuis une dizaine d'années, presque aucun des engagements pris par la Région pour limiter " la casse " et réparer les dégâts n'a été tenu, alors que toutes les contreparties en termes de construction de bureaux et d'infrastructures routières ont toujours été réalisées.

Et cela continue aujourd'hui encore. Je prendrai une nouvelle fois un exemple tout à fait récent : il suffit de rappeler la toute récente demande introduite par le groupement d'investisseurs qui se charge du développement urbanistique de la dalle du quartier Léopold. A terme, 200.000 m² de bureaux sont prévus le long de cette dalle. Actuellement, 180.000 m² de bureaux ont été réalisés. Cet ensemble de bureaux devait donner lieu à une compensation sous la forme de 40.000 m² de logements. Aujourd'hui, les 180.000 m² de bureaux à destination du Parlement européen sont construits mais on n'a pas construit un seul m² de logement. Le bilan est donc plutôt négatif.

La deuxième fois que la Région bruxelloise a voulu tenter quelque chose pour le quartier, ce fut le projet " Sentiers de l'Europe ", cette " pochade hasquinienne " sur laquelle j'aurai la délicatesse de ne pas revenir et qui nous vaut aujourd'hui les honneurs de la justice européenne.

Et pourtant, pour le groupe ECOLO, tout comme pour les associations d'habitants concernées par cette problématique, les solutions sont simples et pleines de bon sens : il faut — et cela suffirait — un plan d'ensemble pour le développement des institutions et pour la réparation des quartiers, d'une part, et une structure de concertation de tous les acteurs concernés d'autre part. Ces deux revendications, élémentaires, semblent pourtant impossibles à satisfaire bien qu'elles soient demandées depuis une dizaine d'années, entre autres par mon groupe.

Pourquoi? La Région bruxelloise serait-elle un interlocuteur de si peu de poids vis-à-vis des institutions européennes, de l'Etat belge et des trois communes concernées pour y satisfaire? En fait, dans le dossier européen, tout se passe comme si Bruxelles n'était jamais sortie du frigo institutionnel et que le développement des institutions était du seul ressort de l'Etat belge et des institutions européennes elles-mêmes.

C'est pourtant entre autres pour se libérer de cette tutelle, et pour qu'enfin les Bruxellois puissent décider eux-mêmes de leur

sort, que la Région de Bruxelles-Capitale fut créée en tant que Région à part entière. Et qu'avons-nous fait de cette liberté depuis 1989 en ce qui concerne le dossier européen? Rien! Nous avons continué à laisser agir les acteurs traditionnels, à savoir les institutions européennes, l'Etat et les promoteurs immobiliers, sans intervenir le moins du monde en tant que Région bruxelloise.

La meilleure preuve en est que la toute récente demande de permis à laquelle j'ai fait allusion, visant la construction de 40.000 m² de bureaux au bord de la dalle à front de la place du Luxembourg et dont chacun sait qu'ils sont destinés au Parlement européen, a été introduite par la société Espace Léopold, c'est-à-dire le groupement d'investisseurs, tout comme en 1988-1989, le même groupement d'investisseurs avait introduit la demande de permis pour le Parlement européen.

A l'époque, l'attribution du siège était en pleine négociation, et pour devancer la concurrence strasbourgeoise la Belgique avait mis au point un scénario " machiavélique " : faire construire par un groupement d'investisseurs un Centre International de Congrès aux normes du futur Parlement européen, qui devait être prêt à l'usage au lendemain de la décision relative au siège, de manière à offrir un bâtiment immédiatement opérationnel et à coiffer Strasbourg sur le poteau.

La manœuvre a réussi et tout le monde a fermé les yeux le jour où, comme par enchantement, le Centre international de Congrès a été rebaptisé Parlement européen.

Si un tel procédé pouvait se justifier à l'époque, il ne saurait plus trouver aujourd'hui la moindre justification. Et pourtant, le permis pour les 40.000 m² de bureaux dont tout le monde sait qu'ils sont destinés au Parlement européen et auxquels je viens de faire allusion, a été introduit par le même groupement d'investisseurs que celui qui avait à l'époque introduit la demande de permis pour la construction du Parlement européen alias le C.I.C.

Comment expliquer qu'aujourd'hui encore, on continue à fonctionner comme il y a plus de dix ans, dans le secret, sans publicité, sans concertation et par conséquent en dehors de toute planification et donc sans la moindre cohérence? En fait, cette situation arrange tout le monde : les institutions européennes d'une part, qui, grâce à cela, continuent à avancer masquées quant à leurs besoins immobiliers réels et l'Etat belge, d'autre part, qui continue à n'assumer aucune responsabilité sinon celle de " cochon payeur ". Malheureusement, on ne peut pas en dire autant des Bruxellois qui, pour rester dans la métaphore animalière, sont comme toujours les dindons de la farce.

Certes, nous avons élaboré une réglementation et des plans en matière d'urbanisme, très sévères du reste, ce dont certains se plaignent régulièrement, mais qui semblent ne pas concerner le développement des institutions européennes. La preuve? Il n'y a rien sur l'Europe dans le Plan régional de développement — vous vous en plaigniez, monsieur de Donnée, lors de notre dernière séance — et c'est vous-même, lorsque vous étiez bourgmestre de la ville de Bruxelles, qui avez lancé l'idée d'un nouveau pôle européen sur le site de la gare de Schaerbeek-Formation, que le P.R.D. affecte pourtant à l'industrie. Vous nous avez indiqué que, puisque la Région ne faisait rien pour prendre les devants dans ce dossier, vous assumiez, en tant que bourgmestre de Bruxelles, la responsabilité que la Région aurait dû assumer, mais qu'elle n'assumait pas.

Pour le groupe ECOLO, cette situation ne saurait durer plus longtemps encore et il est plus que temps que notre Gouvernement prenne les choses en mains. Aussi souhaiterais-je vous interpeller pour que vous nous disiez quelles sont les mesures que vous avez prises pour, premièrement, planifier à court, à moyen et à long termes, le développement de l'Europe à Bruxelles; deuxièmement, réparer les dégâts urbanistiques commis dans les quartiers Schuman et Léopold; troisièmement, créer un lieu de concertation entre tous les acteurs concernés et enfin organiser un débat sur cet enjeu majeur pour notre Région.

Si, d'aventure, vous manquez d'idées pour alimenter le débat sur le thème de la revitalisation du quartier européen ou que vous n'étiez pas tout à fait convaincu par la nécessité de ce débat, je me permettrais de terminer cette interpellation en vous soumettant quelques suggestions concrètes qui vous permettraient d'évaluer l'ampleur de la tâche qui vous attend et qui n'est jamais que le prix à payer pour les dix années de laxisme du Gouvernement régional bruxellois en cette matière.

En matière d'espaces publics, il faut requalifier la chaussée d'Etterbeek — nous le disons depuis à peu près dix ans — comme axe structurant reliant la place de Saint-Josse, le quartier des Squares et la place Jourdan et y construire du logement. Je vous rappelle qu'il y a le long de cet axe et dans les rues qui y débouchent, des terrains qui ont été expropriés il y a 30 ans " pour cause d'Europe " et qui aujourd'hui encore sont à l'état de chancre ou de terrain vague.

Deuxièmement, il faudra songer un jour à réaménager la rue de la Loi qui est un " égoût " à voitures absolument insupportable; le ministre de l'Environnement nous a même appris, il y a quelque temps, qu'il était cancérigène.

Troisièmement, il faut réussir l'articulation entre les bâtiments appelés D4 et D5 qui vont flanquer la gare Léopold à droite et à gauche, de telle sorte que ce complexe autour de la dalle ne devienne pas, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, une forteresse imprenable et totalement inaccessible.

Quatrièmement, il faut se pencher sur le fonctionnement de la dalle qui doit rester publique. On craint en effet de manière tout à fait légitime que cette dalle devienne privée puisqu'elle serait bordée par des bureaux exclusivement européens et que, pour des raisons de sécurité, on sait déjà comment la circulation est organisée autour du Parlement européen aujourd'hui. Il y a là un véritable danger de privatisation de cette partie de la ville. Cette dalle doit donc rester ouverte au public et avoir un fonctionnement social. Il faut dès lors imaginer là une fonction sociale.

En matière de logement, il s'agira d'obtenir que le promoteur réalise enfin son engagement, à savoir les 41.000 m² de compensations en faveur de la commune d'Ixelles et poursuite de la rénovation des chancres dans les Z.I.P., qu'il faut d'ailleurs étendre à tous les chancres nouveaux qui se sont développés depuis lors. Il faut reconstruire le front de la place Forte dei Marmi, qui dépend totalement de vous, M. de Donnée, puisqu'il s'agit d'un projet de la S.D.R.B. Il faut reconstruire le quartier du Champ de Mars : 60 maisons rasées le long de la rue du Trône pour cause de spéculation immobilière en liaison avec le quartier européen. Il faut réaffecter le Résidence Palace, splendide paquebot Art déco parfaitement adapté à la fonction de logement.

En matière de circulation, il faut réaliser un plan de circulation et de parkings, ce que l'étude Espace Bruxelles-Europe prévoyait mais qui n'a jamais été fait. Il faut mettre effectivement en œuvre l'Observatoire de la circulation autour du Parlement, qui ne fonctionne toujours pas. Enfin, il faut que les institutions européennes réalisent des plans de déplacement d'entreprises. Le Parlement européen s'y était engagé.

Je pourrais continuer. La liste est longue.

En matière d'équipement : le problème de la gare Léopold, du futur musée de l'Europe, l'accessibilité du parc Léopold, l'avenir de la bibliothèque Solvay et de la propriété Pasteur qui vient d'être rachetée, semble-t-il, à destination du Land de Bavière.

Je terminerai en formulant deux demandes particulières.

La première concerne les habitants et les comités de quartier qui sont extrêmement actifs sur le terrain. Ils ont fait quantité de propositions depuis des années et sont devenus des interlocuteurs tout à fait crédibles. Ils fonctionnent dans une structure qui existe sous la tutelle de la Ville de Bruxelles, le Comité Europe-habitants qui regroupe les initiatives européennes et les habitants. Il faut trouver le moyen de les associer à ce processus.

Deuxièmement, un débat. Notre Parlement doit aujourd'hui se saisir de ce problème. Dans six mois nous prenons la tête de la Présidence européenne. Ce n'est pas en six mois que nous résolvons un problème vieux d'une dizaine d'années mais, en six mois, nous pouvons peut-être jeter les bases d'une politique qui permettra enfin à la Région bruxelloise de sortir de ce dossier qui n'a que trop traîné. (Applaudissements sur les bancs ECOLO).

M. le Président. — La parole est à M. Michel Moock.

M. Michel Moock. — M. le Président, Messieurs les ministres, chers collègues, lors de la lecture de la déclaration gouvernementale, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale prévoyait que : "le Gouvernement veillera à ce que les institutions européennes et les organismes internationaux présents à Bruxelles s'intègrent le mieux possible dans le tissu urbain et ce, dans le respect des dispositions urbanistiques."

En effet, le futur élargissement de l'Union européenne doit constituer une occasion unique d'en assurer une meilleure intégration dans le tissu social et urbain bruxellois. Car l'urbanisme, qui est l'art et la science de l'organisation spatiale d'une ville, exprime également la volonté d'être d'une société et est l'image de ses aspirations.

Les socialistes considèrent qu'une politique urbanistique requiert une réflexion globale sur la ville, son environnement, son cadre de vie. La création de logements ou l'implantation de bureaux dépasse le seul besoin de logements ou de lieux de travail. La politique d'urbanisation s'inscrit donc dans un ensemble cohérent qui doit être le support d'une vie sociale et culturelle harmonieuse d'où se trouve exclue toute forme de ségrégation et d'insécurité.

Il est nécessaire d'avoir une réflexion approfondie sur les erreurs du passé, comme la création de ghettos européens, et sur les nombreux dégâts urbains qui l'ont accompagnée.

La ville est le lieu même de l'urbanité car la facilité avec laquelle circulent les idées, les biens et les personnes en est une des

caractéristiques essentielles. La ville est le lieu vers lequel convergent ceux qui viennent du dehors et ne peut exister que parce qu'il est possible de circuler entre ses quartiers. Mais il est nécessaire également de préserver les différents quartiers et de garantir la mobilité entre eux.

Ne perdons pas de vue que Bruxelles est un pôle d'attraction de choix pour l'activité économique et politique, mais, est avant tout la Région de ses habitants.

Cette attraction pour le centre urbain a également, comme toutes les médailles, son revers. La navette entre le Centre et la périphérie de la ville engendre d'importants problèmes de mobilité, de nuisances pour les différents quartiers.

Les administrations publiques sont exonérées de précompte immobilier ; les résidents ne sont pas redevables de l'impôt des personnes physiques...

Aussi, les socialistes bruxellois demandent une meilleure couverture par l'Etat fédéral des charges que les Bruxellois supportent seuls parce qu'ils habitent la capitale.

Au cours de la séance plénière du 19 octobre dernier, vous affirmiez que, dans le cadre de l'avenir européen de Bruxelles, il faudrait organiser un grand débat.

Nous sommes quant à nous demandeurs d'un tel débat et celui-ci doit trouver sa place au sein de notre institution. Oui, il est plus qu'urgent d'avoir cette discussion sur l'extension de la Communauté européenne et sur le devenir de la population bruxelloise face à ce défi.

J'espère, Monsieur le Ministre-Président, que vous répondrez favorablement à nos demandes et ce, dans l'intérêt de tous les Bruxellois. (Applaudissements sur les bancs socialistes.)

M. le Président. — La parole est à M. Denis Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, je voudrais soutenir l'interpellation de notre collègue M. Pesztat et rappeler à nouveau à cette tribune que nous avons la responsabilité de trouver les voies et moyens pour assurer l'accueil des institutions européennes et internationales à Bruxelles.

Je crois que nous sommes quasi unanimes sur l'intérêt pour Bruxelles de maintenir et de développer sa fonction d'accueil de ces institutions. Il y va du devenir économique et social de notre Région. Pensons aux 53.000 emplois dépendant totalement — ou fortement — de l'Union européenne et aux 77.000 emplois dépendant des entreprises internationales situées à Bruxelles.

Mais je constate une grande tiédeur chez certains décideurs dans leur capacité de conviction pour présenter et défendre ce choix politique vis-à-vis de l'opinion publique bruxelloise.

Je constate également que, sur la méthode et sur les moyens à mettre en œuvre pour rencontrer cet objectif, il n'y a pas ou il n'y a plus de consensus politique et, je le dis clairement, plus suffisamment de courage politique ni de constance dans l'action de tous les pouvoirs publics concernés.

Le moteur de l'action d'un ensemble des pouvoirs publics concernés — locaux, régionaux et fédéraux — devrait être le Gouvernement bruxellois, contrôlé par notre Parlement. En effet, pour ce qui concerne le Gouvernement fédéral, d'aujourd'hui

comme celui d'hier, si Bruxelles ne sait pas ce qu'elle veut, si elle ne peut créer une dynamique positive autour d'un projet permanent visant à assurer dans la dignité l'accueil des institutions internationales et européennes à Bruxelles, il ne faut pas attendre de l'Etat belge qu'il se montre plus capable de faire face aux embûches nombreuses qu'il faut avoir le courage de rencontrer car pour ce faire, il faut une volonté politique, qui n'a pas toujours existé à ce niveau, et une connaissance de la réalité bruxelloise qui est loin d'être acquise, même par les administrations fédérales qui sont localisées sur le territoire de notre Région.

Donc, c'est au Gouvernement bruxellois de jouer le rôle de chef d'orchestre ! Mais pour être crédible, M. le Ministre-Président, il faut qu'il fasse la démonstration de sa capacité à mettre en œuvre ses propres décisions. C'est ce que M. Hasquin n'a jamais compris et je crains, M. de Donnée, que c'est aussi ce qui risque de nous opposer à vous dans votre projet de développer ce que j'ai appelé à cette tribune lors d'une récente interpellation sur le T.G.V., le projet " FXDD-City ".

M. François-Xavier de Donnée, Ministre-Président du Gouvernement. — Cessez de faire des procès d'intention, M. Grimberghs. Tenez-vous en aux faits.

M. Denis Grimberghs. — Je m'en tiens aux faits. Ne vous trompez pas, ce n'est pas nous qui sommes les conservateurs. Nous sommes bien conscients qu'il y a sans doute lieu d'introduire dans ce débat des idées nouvelles sur l'implantation des institutions européennes et internationales à Bruxelles. Mais nous refusons de tout recommencer, tout le temps, au risque de perdre beaucoup de crédibilité auprès de tous, y compris des acteurs privés qui spéculent allégrement sur le manque de rigueur et de constance de la politique !

M. de Donnée, le FDF est au pouvoir dans cette Région depuis qu'elle existe. Le PRL l'a rejoint en 1995. Si cela ne marche pas, ne cherchez pas des responsabilités ailleurs ! Corrigez votre méthode ! Il ne s'agit pas d'une question d'héritage de M. Dehaene. La fédération PRL-FDF était la force principale de la majorité sous la législation précédente. Vous êtes au pouvoir dans cette Région, en tout cas en fédération, depuis 1995. Qu'avez-vous fait ? Modifiez donc votre approche de ces problèmes !

Le groupe PSC a organisé au mois d'avril dernier une visite de presse du quartier européen. Ce fut l'occasion pour les journalistes de constater l'état lamentable du quartier et la non-mise en œuvre des aménagements qui devaient être réalisés à l'initiative de la Région. Je dirai, pour faire simple, que tout le " jus " du privé s'est bien réalisé. Je n'en fait pas grief à ce secteur. Mais quasi tout ce qui devait être réalisé dans ce quartier à l'initiative des pouvoirs publics est en rade. Je ne reviendrai pas sur la pantalonnade de la place du Conseil, de l'Union, de l'Europe. M. Simons a une autre position encore... Je me bornerai à redire qu'il était invraisemblable d'avoir attendu huit ans pour dépasser un projet d'urbanisme correspondant exactement à celui qui était déjà dans les cartons en 1992 et me contenterai d'évoquer un certain nombre de dossiers.

Tout d'abord, l'îlot " Van Maerlant ", contigu à cette fameuse place.

Dans cet îlot, l'Etat belge, en coopération avec la Région de Bruxelles-Capitale devait aménager des bureaux sur la partie sise

à front de la rue Belliard, des logements et des commerces sur le restant. Ces travaux devaient être terminés deux ans après la fin des travaux du Conseil des ministres.

Il s'agit, en l'occurrence, du bâtiment Juste Lipse, inauguré il y a cinq ans. Or, à ce jour, les travaux en question n'ont toujours pas commencé !

Conformément à l'article 4 § 4 de l'accord de coopération du 9 mars 1990, une convention devait finaliser le projet. Elle devait être signée dans les trois mois de l'entrée en vigueur du plan particulier d'affectation du sol *ad hoc*. Ce plan a été pris en juin 1993.

Cet objectif semble bien repris - je m'en félicite - dans le PRAS.

A l'occasion d'une question écrite relative à la mise en œuvre de cette disposition que j'avais posée le 4 décembre 1996, le secrétaire d'Etat M. Eric André répondait le 20 janvier 1998 — il a pris le temps de la réflexion — que " la convention entre l'Etat et la Région devant fixer le programme, l'intervention financière et les délais de réalisation des études et des travaux est toujours en cours de négociation entre le ministre ayant l'aménagement du territoire dans ses compétences et le ministre fédéral de la fonction publique qui assume la tutelle sur la régie des bâtiments ".

Apparemment, on n'a pas avancé depuis.

En ce qui concerne l'îlot " Comines Froissart ", c'est pire ! En 1987, l'Etat s'était engagé à reconstruire des logements sur la partie utilisée par le fonds des routes et la régie des bâtiments avant la fin de la construction du Conseil des ministres, soit théoriquement avant le 1^{er} janvier 1992. S'il ne pouvait satisfaire à ses obligations, l'Etat belge devait mettre les terrains à la disposition de la Région bruxelloise le 1^{er} janvier 1990 au plus tard. En 1990, l'Etat n'ayant pas rempli ses obligations, le nouvel accord qui est signé le 9 mars de cette année impose à l'Etat de notifier au comité d'acquisition la remise des terrains de l'îlot " Comines Froissart " pour la mise en vente au profit de la Région, selon la convention prise entre l'Etat et la Région le 5 juin 1987.

Après plusieurs actes manqués tant de l'Etat fédéral que de la Région, force est de constater qu'un îlot, qui devait rester la propriété de l'Etat ou être transféré à la Région afin de garantir une affectation à titre principal en logement, n'est toujours pas vendu par la Région, faute d'avoir pu fixer un cahier des charges suffisamment précis correspondant au prescrit urbanistique assurant la réalisation des objectifs urbanistiques fixés dès 1988 dans l'étude " Espace Bruxelles-Europe ". Aujourd'hui, dans le PRAS, cet îlot est repris en zone de forte mixité.

J'en viens maintenant à mon troisième cas : le contrebas du Résidence-Palace.

L'article 6 de l'accord de coopération du 9 mars 1990 dispose que " l'Etat réaffectera ou fera réaffecter les parcelles situées en contrebas de l'immeuble du Résidence-Palace à front de la chaussée d'Etterbeek en vue d'y construire des logements et des commerces ". Il est en outre prévu explicitement que " cette réaffectation sera terminée au plus tard deux ans après la fin des travaux de l'immeuble du Conseil des ministres européens ".

Cet immeuble est terminé depuis de nombreuses années.

En réponse à une question écrite que j'avais posée le 21 novembre 1996 au ministre Hasquin, j'apprenais à l'époque que — je cite

— " les délais de réalisation de l'affectation prévue sur ces parcelles n'ont malheureusement plus de raisons d'être ! " On a en effet dépassé les délais depuis longtemps !

M. Hasquin rappelait toutefois que la destination urbanistique de ces parcelles a été fixée par le PPAS " Résidence-Palace 60/13 " de la ville de Bruxelles arrêté le 24 juin 1993 par le Gouvernement bruxellois. Ceci devait constituer — toujours selon M. Hasquin — une garantie quant à leur réaffectation puisque ce plan prévoit :

- côté rue de la Loi : des logements et un cordon d'animation commerciale, d'une part et des équipements d'intérêt collectif de l'autre ;
- le long du Juste Lipse, des équipements d'intérêt collectif ou de service public,

soit le contraire de ce qui avait été prévu dans l'accord de coopération.

En jetant un coup d'œil sur le PRAS 2, on s'aperçoit que le contrebas du Résidence est prévu en logements le long de la chaussée d'Etterbeek.

Je m'en réjouis. Passons maintenant aux actes !

J'en termine, M. le Président, en rappelant que l'accord de coopération du 15 septembre 1993 relatif à certaines initiatives destinées à promouvoir le rôle international de la fonction de capitale de Bruxelles, qui a généré la fameuse dotation annuelle de 2 milliards de francs allouée notamment au bénéfice de l'accueil de la fonction internationale à Bruxelles, - prévoit " que la collaboration entre l'Etat fédéral et la Région doit faire l'objet d'une programmation claire et d'une définition des rôles et modes d'intervention respectifs et qu'à cette fin le comité de coopération a décidé qu'un accord-cadre de coopération devait être élaboré ".

*(M. Jan Béghin, Premier Vice-Président,
reprend place au fauteuil présidentiel.)*

*(De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter,
treedt opnieuw op als voorzitter.)*

Cet accord-cadre prévu le 15 septembre 1993, n'a jamais été concrétisé. Aussi, je profite de l'occasion qui m'est offerte de voir les deux Vice-Présidents se partager la présidence de notre séance pour leur demander que nous soyons entendus au sein du Bureau. Je crois, en effet, que nous sommes nombreux à souhaiter que notre Assemblée se saisisse de ces questions, afin de pouvoir procéder à l'élaboration d'un rapport sur la situation de l'accueil des institutions européennes et internationales à Bruxelles et évaluer les besoins futurs — puisque M. de Donnée joue cassandre en affirmant que nous ne serons bientôt plus capables de faire face à l'ensemble des besoins. Dès lors, comptabilisons-les, auditionnons un certain nombre d'acteurs, procédons aux recommandations nécessaires. Je pense que toutes ces démarches contribueraient à aider le Gouvernement à prendre ses responsabilités. Ce serait à mon sens, un apport de notre Parlement pour amener le Gouvernement à assumer son rôle avec davantage de cohérence et à le conduire à conclure ce fameux accord-cadre de coopération avec l'Etat fédéral — lequel accord, je le rappelle encore une fois, est prévu depuis 1993. *(Applaudissements.)*

M. le Président. — La parole est à M. François Roelants du Vivier.

M. François Roelants du Vivier. — Monsieur le Président, chers collègues, je tiens à m'associer à l'interpellation de mon collègue M. Yaron Pesztat concernant le développement de l'emprise des institutions européennes dans le tissu urbain de notre Région.

C'est en effet une question qui doit nous préoccuper tous, tant les députés de la majorité que ceux de l'opposition démocratique, et au sujet de laquelle mon groupe souhaite que s'installe le plus grand consensus possible au sein de cette assemblée.

Bien sûr, des divergences se sont exprimées, s'expriment et s'exprimeront encore au sujet du passé. Faut-il rappeler à cet égard, non pour excuser mais pour comprendre, que jusqu'au compromis d'Edimbourg en 1992, l'incertitude était grande sur le lieu définitif d'implantation des institutions de l'Union et que la Belgique, devant ruser avec ses partenaires, n'a pas mis en place comme elle aurait dû et pu le faire, une politique officielle de siège ? Le flou volontaire entretenu autour de ce dossier à tous niveaux de pouvoir, la non-existence de la Région entre 1980 et 1989, le fait avéré que des institutions européennes aient joué le fédéral contre la Région, et des hommes politiques manquant parfois de vision à long terme ont été des facteurs perturbateurs tout au long de ces années.

Tout ceci pour dire que l'on peut sans doute vouloir s'étriper sur le passé, chacun trouvait des arguments à défendre un point de vue partisan, mais qu'il est aujourd'hui non seulement plus utile, mais surtout indispensable, de s'atteler à construire l'avenir.

Le Ministre-Président vient de nous déclarer voici quelques jours qu'il comptait mener une politique active de siège. Le groupe PRL-FDF soutient cet engagement. Il y va de l'avenir de notre Région, de la richesse qu'y engendre la présence des institutions européennes sur son territoire, de la qualité de la vie de ses habitants.

Le Conseil des ministres et la Commission européenne ont leur siège définitif à Bruxelles. Le Parlement y abrite tous ses travaux à l'exception des douze sessions d'une semaine qui se déroulent à Strasbourg ; le Comité économique et social et, plus récemment, le Comité des Régions ont établi leur siège à Bruxelles.

Dès 2004, les premiers pays du groupe important d'Etats candidats à l'adhésion rejoindront l'Union. Avec eux s'installeront des lobbies et une presse toujours plus nombreuse. De 15 Etats membres aujourd'hui, l'Union passera vraisemblablement à près de 30 dans les dix ou douze ans à venir, avant de connaître un deuxième et ultime grand élargissement correspondant aux limites mêmes du continent - une Union à 45 Etats.

Nous devons nous préparer à cela. Bruxelles doit pouvoir relever un tel défi, car y renoncer serait tout bonnement impensable compte tenu de l'impact qu'a l'Europe sur notre Région, sur son emploi, sur sa prospérité. Et précisément, parce qu'il n'y a pas d'alternative, il nous revient de réussir cette intégration réciproque de Bruxelles et de l'Europe.

Monsieur le Ministre-Président, j'ai discerné dans vos propos récents une grande ambition européenne pour Bruxelles. Utilisez-vous de l'outil qu'est le Plan Régional de Développement pour

inscrire cette ambition dans la durée ? Si oui et sans dévoiler aujourd'hui toutes vos propositions, voyez-vous l'insertion des institutions européennes dans Bruxelles comme un élément central ou périphérique du futur PRD ? Mais aussi, veillerez-vous à ce que toute implantation future se fasse dans le respect de la ville et de ses habitants ? Etes-vous prêt à cet égard à conclure un pacte avec l'Union européenne, selon lequel ce ne sera pas seulement à Bruxelles à s'adapter à l'Europe mais à l'Europe à s'adapter à Bruxelles ?

D'avance, je vous remerci de préciser quelque peu la politique qui fondera votre action dans ce domaine, si sensible, de la présence des institutions européennes dans notre Région.

Ceci permettra d'alimenter, d'offrir un matériau riche pour un débat plus vaste et, je le souhaite vivement, serein au sein même de notre Parlement, comme plusieurs collègues l'ont souhaité auparavant.

Monsieur le Président, chers collègues, je pense que non seulement le Gouvernement, mais aussi le Parlement en tant que tel ont un rôle à jouer.

Je rappelle que lors de notre première législature, une commission spéciale avait été constituée, qui avait rassemblé des membres du Conseil d'une part, et des représentants des institutions européennes et des organisations internationales présentes à Bruxelles, d'autre part. Ce forum avait permis un échange d'informations utile, non seulement entre les deux parties, mais aussi, assez paradoxalement, entre le Parlement, le Conseil des ministres et la Commission, généralement habitués à défendre chacun leur pré carré sans s'inquiéter des projets et points de vue de l'institution voisine. Les choses ont bien changé — en mieux, en ce qui concerne la concertation inter-institutionnelle européenne — mais il demeure à mon sens utile de maintenir un lieu de discussions au niveau parlementaire, c'est-à-dire incluant l'ensemble de la représentation démocratique bruxelloise.

D'ores et déjà mon collègue Marc Cools et moi-même avons proposé une modification du règlement afin d'établir une commission chargée de la coopération entre le Conseil et le Parlement européen. Sa mise en place constituerait une première étape vers cette nécessaire concertation inter-institutionnelle.

Monsieur le Président, chers collègues, la tâche qui nous attend est immense. Elle requiert l'enthousiasme et l'énergie de toutes les forces vives de la Région et doit se baser sur un projet porteur.

Le groupe PRL-FDF entend que le Gouvernement et le Parlement s'épaulent mutuellement dans ce travail de longue haleine pour offrir à Bruxelles et aux Bruxellois un destin renouvelé, celui qui leur permettra de dire que Bruxelles est la capitale de l'Europe, et l'Europe, la patrie des Bruxellois. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan mevrouw Adelheid Byttebier.

Mevrouw Adelheid Byttebier. — Mijnheer de Voorzitter, ook de SP-Agalev-fractie wil haar bezorgdheid over de rol van Europa in Brussel onderstrepen.

De Europese wijk heeft in onze hoofdstad geen goede reputatie. Auto-overlast, mono-funcionele invulling van de straten met

gigantische kantoren, speculatie en verkrotting zijn schering en inslag. Wij mogen deze toestand niet zonder meer aanvaarden, maar moeten onderzoeken waar onze eigen verantwoordelijkheid ligt.

De Europawijk was in de negentiende eeuw een mondaine woonwijk rond het Leopoldstation. Reeds in 1920 werden bestaande panden omgevormd tot kantoren. Vanaf 1960 werd de wijk langzamerhand volledig ingenomen door kantoorgebouwen. Op dat ogenblik kwam de speculatie op gang. Zodra Europa op het toneel verscheen, is dit fenomeen in belangrijke mate toegenomen. De Brusselse overheid heeft verzuimd haar eigen beleid uit te stipelen. Enkele jaren geleden werd er een zeer interessant boek gepubliceerd, Eurotaurus, waarin te lezen staat dat de politici de onderrichtingen van de promotoren slaafs uitvoeren.

Het verhaal van de Europawijk is een verhaal waarin grenzen worden overschreden, afspraken niet worden nageleefd, de uitslag van wedstrijden niet wordt gerespecteerd en geen rekening wordt gehouden met de bewoners. Het voorbeeld van het Stevinblok ligt nog vers in het geheugen. Net als de Willem de Zwijgerstraat werd dit blok in het begin van de jaren '80 onteigend ten voordele van Europese projecten. De jongste jaren worden er gelukkig opnieuw inspanningen gedaan om deze wijk een woonfunctie te geven. De geleden schade is helaas echter al zeer groot.

Een ander voorbeeld is het Leopoldstation, het enige nog bestaande Brusselse station van de eerste generatie.

Thans hebben wij de kans om aan te tonen dat er een nieuw beleid wordt gevoerd en dat wij ons niet langer tevreden stellen met de loutere façades van ons Brussels erfgoed.

Over de mobiliteit is er al veel gezegd. Er zijn pogingen gedaan om de Wetstraat, die zowel voor Europa als voor België een belangrijk symbolische functie vervult, toegankelijk te maken voor alle weggebruikers, dus ook voor voetgangers en fietsers. Dit project werd echter niet gerealiseerd. Ook de mensen die in de Europawijk werken, tonen dat ze liever een aangename werkomgeving zouden hebben. Zo heeft de directeur van een verzekeringsmaatschappij in de Wetstraat een aantal mensen van zijn bedrijf en van andere bedrijven in de buurt samengebracht om een plan op te stellen voor de verfraaiing van de Wetstraat. Zij beseffen immers dat de ligging van hun kantoorruimten economisch minder interessant is als die van de KBC in de omgeving van het kanaal.

Ik hoop dat er in de loop van de komende jaren op dit vlak meer openheid zal ontstaan. Reeds in 1986 hebben zowel BRAL als Inter-Environnement en ARAU plannen uitgewerkt. Deze plannen moeten opnieuw worden bekeken om een nieuwe visie op de wijk te ontwikkelen.

Ik meen dat er dringend een debat moet worden gevoerd over Brussel en Europa. Over thema's zoals ruimtelijke ordening, urbanisme en mobiliteit wordt gemakkelijk gesproken, maar het is ook belangrijk om daar nog een culturele dimensie aan toe te voegen. Het is voor Europa belangrijk te weten wat Brussel te bieden heeft. Onze talenkennis en tolerantie zijn belangrijke troeven die wij kunnen uitspelen. Ik zie vaak dat de Brusselaars daar zelf gemakkelijk mee omgaan, maar de beleidsverantwoordelijken besteden daar nog te weinig aandacht aan. Vanmorgen is er hier een debat gevoerd over het taalakkoord en de tweetaligheid van

Brussel als basis voor een meertaligheid. Wie Frans en Nederlands spreekt, gaat al heel snel een woordje Spaans, Engels of Duits spreken. Ik pleit dus voor een debat over de rol van Brussel in Europa en over een manier om de Europeanen in Brussel een meer actieve rol te laten spelen.

M. le Président. — La parole est à M. François-Xavier de Donnée, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnée, Ministre-Président du Gouvernement. — M. le Président, chers collègues, je remercie M. Pesztat ainsi que les autres intervenants de m'avoir interpellé aujourd'hui car cela me donne l'occasion de réaffirmer avec force ce que j'ai dit à l'occasion du débat sur la question de confiance au Gouvernement. J'avais notamment mis l'accent sur mon crédo en matière européenne.

Je vous étonnerai peut-être M. Pesztat mais je suis à 98 % d'accord avec vous. Vous avez fait une excellente analyse de tout ce qui n'a pas fonctionné dans le passé et de tout ce que je veux changer, car je veux que l'on cesse de dire à l'étranger que Bruxelles est la capitale de l'Europe un peu en dépit d'elle-même. Pourquoi ? Parce que, comme plusieurs orateurs l'ont rappelé ici, il n'y a pas eu de véritable " politique du siège ", pour des raisons que M. Grimberghs a rappelées avec justesse. Il faisait d'ailleurs partie du cabinet de M. Thys lorsque MM. Thys, Bascour et moi-même avons, dans des conditions qui je le reconnais, n'étaient certainement pas idéales sur le plan des procédures — pour sauver la mise — signé le certificat d'urbanisme pour le Centre international de Congrès. Mais si nous ne l'avions pas fait, le Parlement européen ne serait pas installé à Bruxelles. Je reconnais volontiers, M. Pesztat, qu'il aurait fallu agir autrement, en prévoyant des études d'incidence et tout ce que nous envisageons aujourd'hui lors de l'élaboration de grands projets. Mais, comme l'a rappelé M. Grimberghs, pour les raisons qui étaient celles de l'époque, nous n'avons pas été à même de faire autrement que ce que M. Thys — et je lui en rends hommage — m'a permis de faire, en collaboration avec M. Bascour qui est malheureusement aussi décédé depuis lors. C'est vrai que l'Europe s'est faite au coup par coup au cas par cas à Bruxelles. C'est regrettable car cela a parfois entraîné l'incohérence et l'anarchie. Cela a eu des effets pervers pour la population ou d'autres fonctions économiques respectables au sein de notre ville. Je veux donc changer tout cela.

Je partage à 100 % l'analyse de M. Roelants du Vivier qui, en tant qu'ancien parlementaire européen comme moi, est bien à même de juger l'importance des enjeux et la délicatesse des problèmes.

Il est évident que la fonction européenne est l'avenir de Bruxelles mais cela ne peut pas se faire au détriment des Bruxellois. Cela a parfois été le cas parce que tout n'a pas été planifié et étudié comme il le fallait. Je rejoins certains diagnostics qui ont été faits sur le passé, mais ni ceux qui les ont faits, ni moi-même n'en portons l'essentiel de la responsabilité.

Si nous ne modifions pas notre approche en la matière, certains continueront à douter de notre capacité d'être la capitale de l'Europe. Si, en tant que bourgmestre de Bruxelles, j'ai dû adopter, il y a quelques années, une position claire en affirmant que nous étions capables d'assurer l'extension de l'Europe à Bruxelles, suite à son élargissement, c'est parce que le bruit circulait dans les milieux européens au plus haut niveau, que nous n'en étions pas

capables et qu'il fallait aller voir ailleurs. Sans doute, ne nous aurait-on pas retiré la symbolique mais vous savez comme moi que l'on peut laisser le siège d'une institution à un endroit et envoyer toutes les administrations ailleurs. Bon nombre de multinationales ont leur siège social à Bruxelles mais toutes leurs unités de production sont ailleurs. C'était un risque que nous courions car d'autres villes avaient présenté leurs offres de service. Ceux qui voyageaient un peu savent que les autres pays nous envient cette fonction de capitale européenne. C'est un atout formidable pour la Flandre et la Wallonie, ainsi que pour Bruxelles, d'héberger cette fonction européenne sur le territoire de la Belgique. Après m'être rendu ce week-end encore au Moyen-Orient, j'ai pu me rendre compte du prestige qu'a Bruxelles à l'étranger, du fait que nous hébergeons ces institutions européennes. D'ailleurs, cela amène chez nous un corps diplomatique dont la qualité moyenne est nettement supérieure à ce qu'elle est dans des pays de taille équivalente en Europe.

Je crois donc qu'on nous envie ce rôle. D'autres sont prêts, parfois à des conditions extrêmement avantageuses, à accueillir des services décentralisés de l'Europe.

Je ne veux donc plus entendre des discours du genre " De l'Europe à Bruxelles ? Oui, mais pas trop ". A mon sens, il faut une certaine Europe à Bruxelles et que certaines institutions européennes ont normalement leur place ailleurs. Il me paraît tout à fait acceptable que la Banque centrale européenne soit située à Francfort, que l'Agence des marques reste ailleurs, que la Cour de justice siège à Luxembourg, tout comme il peut y avoir un Office de statistiques ou une Cour des comptes ; cela ne me dérange pas. L'essentiel pour le statut de Bruxelles, pour son avenir économique et donc social, en termes d'emplois, c'est que demeurent à Bruxelles le Parlement européen — M. Roelants l'a rappelé —, le Conseil, la Commission, le Comité économique et social, le Comité des régions.

Pourquoi ces 5 institutions ? Elles forment le creuset des décisions politiques européennes. Il est donc important qu'elles restent à Bruxelles, même si l'une ou l'autre agence technique de la Commission se retrouve à Luxembourg ou si le Parlement se réunit une semaine par mois à Strasbourg. Personnellement, voilà qui ne me gêne nullement, même si cela entraîne parfois des gaspillages budgétaires.

Il s'agit donc pour nous de réussir à convaincre les Européens que nous sommes capables de continuer à accueillir ces institutions et leurs services, même lorsque nous serons dans l'Europe à 45, ainsi que l'a rappelé M. Roelants. Et certainement à partir de 2005, lorsque se réaliseront les premiers élargissements.

A cette fin, il convient d'avoir une vision claire des besoins de l'Europe, en termes d'infrastructures diverses, de bureaux, mais aussi en termes d'écoles européennes, de crèches pour les enfants du personnel des institutions européennes, en termes de services sociaux, en termes de mobilité, en termes de liaisons internationales via l'aéroport et les autres moyens de communication.

Nous devons aussi évaluer les conséquences : connaissant les besoins, il s'agit de pouvoir les localiser en essayant de nuire le moins possible à la qualité de la vie des Bruxellois, de manière à ce que les effets pervers inhérents à toute activité humaine — effets externes, selon le jargon économique — soient réduits au maximum.

J'ai décidé de prendre ce problème à bras-le-corps, en concertation bien sûr avec mes collègues du Gouvernement. Monsieur Pesztat, je réponds clairement à votre question : dans mes accords avec M. Draps, je suis responsable du PRD et j'estime que l'insertion future de la fonction européenne à Bruxelles doit constituer un volet important du PRD amendé que nous allons élaborer en Gouvernement. Le dossier de l'avenir est un dossier qui doit être porté par le Ministre-Président, en bon accord, bonne entente et en consensus avec les autres ministres du Gouvernement. Il devra également susciter des débats ouverts, clairs et fréquents avec le Parlement régional dont le point de vue doit être entendu sur la question. Tout le monde ici sera d'accord avec cette position, je suppose.

J'ai déjà pris une série d'initiatives. En tant que bourgmestre de Bruxelles, j'avais déjà rencontré M. Prodi, Mme Fontaine, j'avais déjà eu énormément de contacts au niveau européen pour tuer dans l'œuf l'idée qui circulait selon laquelle Bruxelles ne serait pas capable de faire face à l'élargissement de l'Europe. Je continue à me situer dans la suite de cette action.

J'ai envoyé des invitations au secrétaire général du Parlement européen, M. Pringle, au secrétaire général du Conseil de l'Union européenne, M. Solana, à M. O'Sullivan, secrétaire général de la Commission européenne, à M. Falcone, secrétaire général du Comité des régions, ainsi qu'à M. Venturini, secrétaire général du Comité économique et social pour participer à une première réunion, au tout début décembre, afin de lancer un groupe de travail.

Ces messieurs viendront eux-mêmes ou seront représentés par un de leurs proches collaborateurs. Ils constitueront un groupe de travail qui devra me dire de quoi l'Europe a besoin pour bien fonctionner à Bruxelles à l'horizon d'un an, de cinq ans, de dix ans, de quinze ans, de vingt ans, sachant quel sera le rythme possible, probable de l'élargissement et de l'approfondissement.

J'ai bien sûr aussi invité à cette réunion un représentant du cabinet de M. Prodi ainsi qu'un représentant du commissaire belge, M. Busquin. J'ai d'ailleurs déjà eu une entrevue avec M. Busquin qui estime qu'il est plus que temps que l'on aborde enfin le problème de façon ouverte, claire et volontariste. C'est un peu ce que vous avez dit M. Pesztat, et je vous ai répondu que j'étais d'accord avec vous à 98 %.

J'inviterai également à participer à cette réunion un représentant du CICIC, l'organe des Affaires étrangères qui s'occupe des contacts pour l'installation matérielle des organisations internationales à Bruxelles (pas seulement l'Europe mais aussi l'OTAN ou d'autres institutions comme par exemple l'UEO) et bien sûr un représentant du ministère des Affaires étrangères.

Je fixerai des délais à ce groupe. J'estime en effet qu'il ne faut pas des années pour que l'Europe puisse nous dire ce qu'il lui faut dans tous les domaines. Il ne s'agit pas seulement de nous donner un nombre de mètres carrés de bureaux. Nous devons aussi savoir ce dont l'Europe a besoin en termes de mobilité, d'emplois locaux, d'écoles européennes, de services sociaux divers, d'infrastructures de bureaux, de services d'accueil, etc. Je fixerai des délais très courts afin que nous puissions en tenir compte dans le cadre d'une réflexion sur la façon dont nous allons rencontrer ces besoins et les situer.

Je dis à l'attention de M. Grimberghs — j'espère qu'il va bien écouter — qu'il n'entre nullement dans mes intentions de mettre la

charrue devant les bœufs. Donc il est clair qu'avant d'envisager des extensions de la fonction européenne, à côté d'autres fonctions, sur un site comme celui de la gare de formation, il faut bien sûr d'abord saturer ce qui doit l'être mais sans densifier. Autant je pense qu'il serait absurde de délocaliser ce qui fonctionne bien dans le quartier européen, autant je suis convaincu qu'il ne faut pas vouloir, comme certains promoteurs immobiliers l'ont dit récemment lors d'un colloque auquel j'assistais — où j'ai tué d'ailleurs le poulet dans l'œuf ! — permettre de rehausser de plusieurs étages, pour les transformer en canyons, les rues du quartier Léopold, la rue Belliard et la rue de la Loi. Il vaut mieux rénover des immeubles à moitié à l'abandon. J'ai remarqué avec satisfaction que de nombreux immeubles étaient en cours de rénovation dans ces quartiers mais je ne souhaite pas une densification de ceux-ci.

Et il est clair aussi qu'il faut terminer l'aménagement du quartier de la gare du Midi. Je ne dis pas que la fonction européenne doit y aller, mais d'autres institutions peuvent s'y installer.

Il faut bien sûr aussi terminer ce qui doit encore être fait, notamment sur les territoires de Bruxelles et de Schaerbeek au quartier Nord. Il faut donc faire les choses dans l'ordre, mais il faut avoir une vue à 20-25 ans et c'est ce qui n'a pas été fait en 1958, d'où les reproches qui nous pouvons tous faire maintenant sur la façon dont ces dossiers ont été gérés de 1958 à la fin des années 80, jusqu'à ce que la Région se mette en place.

Il est clair que le PRD devra être explicite et devra contenir un chapitre sur l'insertion de l'Europe à Bruxelles. Cela me paraît important. Il est clair aussi que l'insertion de l'Europe à Bruxelles ne peut pas se faire en contradiction avec le PRAS et le PRD. Cela devra être compatible.

Cela ne pourra pas non plus se faire au détriment de la qualité de vie. Il faudra veiller aussi à ce que cela reste compatible avec une mobilité viable, etc.

Je suis bien d'accord.

Lorsqu'on développera de nouveaux quartiers, il faudra faire des études d'incidence, de mobilité et socio-économiques. Il ne faut donc pas me faire ici des procès d'intentions que je n'ai jamais eues.

Dès que j'aurai des résultats, il y aura évidemment un débat ici. Je suis pour. Aujourd'hui, nous avons un débat fort intéressant mais je pense pouvoir aller plus loin. Avant d'avoir pu terminer les travaux au sein du groupe que je vais créer avec les institutions européennes, je n'aurai pas d'éléments neufs à vous donner. Je ne peux que répéter tout ce que chacun a dit ici aujourd'hui avec sa sensibilité propre. Donc cela n'a pas de sens.

J'espère que, pour la fin de l'hiver, les travaux de ce groupe seront terminés et que nous pourrions rapidement déposer, après en avoir discuté au sein du Gouvernement et en respectant l'accord de Gouvernement, le PRD actualisé qui est nécessaire et important dans la foulée du PRAS qui, sur le plan politique, est réglé et doit encore être examiné par le Conseil d'Etat.

Je vais revenir sur les remarques faites par les uns et les autres, sur certains dossiers ponctuels.

Monsieur Pesztat, vous avez parlé de toute la problématique de la Vallée du Maalbeek, de l'état dans lequel il se trouve. Je signa-

le que si on a pu éviter la construction de bureaux sur le terrain verdurisé qu'on appelait le parc Anonyme et qui portera dorénavant le nom de parc du Maalbeek, c'est à la ville de Bruxelles qu'on le doit. J'ai personnellement négocié avec M. Flahaut — et je désire ici lui rendre hommage — le rachat de ce terrain par la ville de Bruxelles en vue d'en faire un parc.

M. Grimberghs a raison quand il dit qu'on a beaucoup trop traîné à ce sujet.

Qui a permis de débloquer la place du Conseil ?

C'est le Collège de la ville de Bruxelles, en négociant avec la Région.

M. Denis Grimberghs. — Vous voulez dire que vous avez agi contre la Région ?

M. François-Xavier de Donnée, Ministre-Président du Gouvernement. — J'ai négocié personnellement — et M. Simons était à mes côtés — avec la Région et avec l'Etat pour imposer une vision raisonnable de la place du Conseil, c'est-à-dire éviter la diagonale qui allait faire de cette place une autoroute urbaine.

M. Denis Grimberghs. — La ville et l'Etat étaient d'accord contre la Région.

M. François-Xavier de Donnée, Ministre-Président du Gouvernement. — La ville et l'Etat se sont mis d'accord avec M. Chabert qui s'est rallié à nos conclusions en cinq minutes.

M. Denis Grimberghs. — Cela a été bloqué par M. Hasquin pendant cinq ans.

M. François-Xavier de Donnée, Ministre-Président du Gouvernement. — C'était du temps où M. Hasquin était là.

Quant au problème de la dalle, qui me préoccupe autant que vous, M. Pesztat, j'ai déjà eu des contacts avec les propriétaires actuels de la dalle et j'ai eu des réunions à ce sujet avec M. Draps. Je peux donc parler en son nom.

Nous avons pour priorité numéro un qu'avant le début de la présidence belge, le problème de la dalle soit réglé, qu'on ait aménagé le passage qui devra se faire sur cette dalle pour ceux qui participeront à ces événements.

Nous avons également pris M. Draps et moi-même, des mesures de nature à permettre que le petit morceau de gare qui a été maintenu soit propre plutôt que cette peinture écaillée et sale qui l'orne actuellement.

Ces réunions ont eu lieu avant les vacances de la Toussaint. Donc, vous pouvez constater que lorsque je dis que je suis d'accord avec vous à 98 % M. Pesztat, j'agis dans le sens que vous souhaitez.

Quant aux logements, il faut que l'on accélère la réalisation des compensations *pacta sunt servanda*, ils ont signé des accords et ils doivent les exécuter. Je compte sur M. Draps pour réagir sur ce point.

En ce qui concerne la rénovation des chancres, j'ai fait abattre ceux qui ornaient la rue Belliard.

Ce fut une décision du Bourgmestre, pour des raisons d'hygiène, mais je préfère tout de même un terrain vague clôturé que les ignobles crasses qui ressemblaient à des chancres, qui s'y trouvaient.

La Ville de Bruxelles a tout de même fait un gros effort pour débloquer ces dossiers. Mais nous ne pouvions pas tout faire seuls, nous avons besoin, M. Grimberghs, pour certains dossiers, de celui de propriétaires privés. En effet, dans notre pays, le droit de propriété privée existe encore!

C'est peut-être parfois positif.

Personnellement je ne suis pas opposé à la propriété privée mais je suis contre ses abus.

Quant au Résidence-Palace, M. Draps a déjà fait des déclarations à ce sujet indiquant clairement qu'il a le souci qu'aucune erreur ne soit commise à cet endroit. Bien entendu, nous en avons parlé et il a ma pleine bénédiction.

Nous avons également lancé au niveau de la ville, en accord avec la Région et l'Etat, la rénovation du parc Léopold et je pense que ce dossier suit son cours. Ce dossier était particulièrement cher à tout le Collège de la Ville et notamment à M. Maingain qui était en charge des espaces verts. En tout cas, au niveau de la ville, nous étions à l'écoute des habitants. Vous l'avez d'ailleurs dit vous-même. Vous avez mentionné le Comité habitants-Europe. C'est nous qui l'avions mis sur pied et il a bien fonctionné. Certes, nous ne sommes pas toujours d'accord sur tout mais c'est normal. Au moins, le dialogue s'établit et tout le monde peut s'exprimer, ce qui met pas mal d'huile dans les rouages.

Je dirai à M. Moock que je suis favorable à un débat mais qu'il faudrait qu'il y ait des éléments nouveaux car le débat d'aujourd'hui ne peut être répété toutes les semaines. Cela n'aurait aucun sens.

Je pense avoir déjà répondu à certaines questions de M. Grimberghs. Je ne reviendrai pas sur chaque dossier. Je pense qu'il faut les débloquer. Vous les connaissez bien, M. Grimberghs. Quand j'étais Président de l'Exécutif régional de 1985 à 1987, vous étiez au cabinet de M. Thys et nous avons pu débloquer certaines choses. Nous étions à l'époque dans le même bateau, souvenons-nous-en avant de nous lancer mutuellement certains anathèmes! Ce serait plus prudent!

M. Denis Grimberghs. — Moi je n'ai aucun problème. Je veille simplement à ce que les autres aient aussi de la mémoire.

M. François-Xavier de Donnée, Ministre-Président du Gouvernement. — Vous n'allez tout de même pas renier tout ce que nous avons fait ensemble il y a quinze ans!

M. Denis Grimberghs. — Certainement pas mais je ne comprends pas qu'il n'y ait pas un plus large consensus. A vous entendre, tout le monde est d'accord! Alors je ne comprends pas pourquoi cela ne marche pas.

M. François-Xavier de Donnée, Ministre-Président du Gouvernement. — Cela va marcher! C'est pour cela que je suis là.

M. Roelants, j'ai déjà dit combien votre discours était remarquable. Vous m'avez ôté le pain de la bouche. En effet,

M. Roelants a dit bien des choses que je souhaitais dire et il les a dites bien mieux que moi. Je lui suis donc reconnaissant de la avoir dites. Il est clair que notre vision sur l'insertion de l'Europe dans Bruxelles, les interfaces Bruxelles-Europe mais aussi Bruxelles-OTAN, etc. doit devenir un élément important, essentiel du futur PRD. Cela doit se faire dans le respect de la Ville et de ses habitants. Et j'aime assez bien votre idée de mettre sur pied une commission mixte entre le Parlement régional et le Parlement européen. Il revient à Mme De Galan de la concrétiser et je compte sur M. Béghin pour lui faire part de nos propos de ce jour. On pourrait mettre à l'ordre du jour de cette commission, les problèmes de mobilité et d'infrastructure. Mme De Galan et moi-même pourrions débattre de cette idée avec Mme Fontaine, Présidente du Parlement européen.

Mevrouw Byttebier heeft gelijk wanneer ze beweert dat bepaalde averechtse effecten in de toekomst moeten worden vermeden. Bij de aanpassing van het Gewestelijk Ontwikkelingsplan zullen we ervoor moeten zorgen dat een coherent beleid wordt gevoerd en dat ons Europees beleid overeenstemt met ons economisch, sociaal en stedenbouwkundig beleid.

Je ne vais pas être plus long. Je remercie encore les intervenants. Ils m'ont permis de réaffirmer un crédo européen fort, une volonté forte de ne plus faire comme par le passé, une volonté claire d'affirmer le rôle européen de Bruxelles et de prendre à cet effet les mesures nécessaires dans le cadre d'un dialogue ouvert, constructif et permanent avec les cinq institutions européennes dont le siège est à Bruxelles et qui constituent le creuset des décisions politiques au sens noble du terme engageant l'avenir de l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*).

M. le Président. — La parole est à M. Yaron Pesztat.

M. Yaron Pesztat. — Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie pour votre réponse. Si je vous ai bien compris, vous êtes d'accord sur le constat que j'ai dressé et que les différents orateurs qui se sont succédés à la tribune ont fait après mois dans le même sens. L'essence de votre message est que vous allez agir autrement. J'en prends bonne note. Je ne vous ferai pas de procès d'intention. Mais je voudrais néanmoins attirer votre attention sur le fait que votre prédécesseur nous a dit la même chose et le prédécesseur de votre prédécesseur également. Nous sommes donc légitimement inquiets depuis quelques années. Nous jugerons toutefois sur pièce et nous attendrons de voir.

Par contre, je suis plutôt inquiet en vous entendant, dans la mesure où l'essentiel de votre réponse — celle que vous aviez préparée, en tout cas, et que vous avez redite dans votre conclusion que nous venons d'entendre — porte sur le travail que vous allez effectuer pour rencontrer les institutions européennes, prendre connaissance de leurs demandes et voir comment vous allez pouvoir y répondre au mieux et de manière cohérente alors que par le passé, on l'a fait de manière incohérente, au coup par coup et au cas par cas.

Je ne doute pas qu'il faille faire ce que vous avez annoncé.

C'est évidemment indispensable. Toutefois le sens de mon interpellation portait sur la nécessité de faire cela d'une part, mais aussi de faire autre chose, à savoir limiter les incidences environnementales — comme on dit en matière d'environnement — sur la

ville, de ce type de développement, en commençant par constater les dégâts causés par le passé et puis en mettant tout en œuvre pour les réparer. Or, pour ce faire, il faut impérativement un plan d'ensemble, un schéma-directeur qui porte sur le développement futur des institutions européennes ainsi que sur la manière dont on va réparer les dégâts...

M. François-Xavier de Donnée, Ministre-Président du Gouvernement. — Je suis bien d'accord.

M. Yaron Pesztat. — Ce qui se fera non plus au cas par cas et au coup par coup, mais uniquement dans le cadre d'un plan d'ensemble qui associera tous les interlocuteurs concernés. Quand vous dites que vous avez rencontré ou que vous allez rencontrer Mme Fontaine, M. Prodi, etc., c'est très bien. Mais je n'ai pas entendu que vous aviez rencontré ou que vous alliez rencontrer par exemple, M. Rick Daems, ministre de tutelle de la Régie des Bâtiments, acteur fondamental pour la réparation du quartier, où des terrains et des bâtiments, que nous voulons voir rénover ou réaffectés au logement appartiennent à la Régie des Bâtiments. Je pense au Résidence-Palace, dossier sur lequel la Région travaille. J'ai d'ailleurs bien entendu M. Draps nous dire qu'il essayait de plaider pour une réaffectation partielle, au moins, en logement. Pour faire tout cela, il faut réunir tous les acteurs. Par acteurs, j'entends non seulement les institutions européennes, mais aussi les trois communes, Ixelles, Etterbeek et Bruxelles-Ville, l'Etat fédéral via la Régie des Bâtiments entre autres, ainsi que d'autres acteurs, ponctuellement, pour chaque dossier.

Cela nécessite une véritable structure permanente, un lieu où tous ces acteurs peuvent régulièrement se rencontrer et faire le bilan de l'état d'avancement du schéma directeur de développement des institutions européennes, mais aussi de celui de réparation du quartier et de limitation des incidences environnementales de ce qui reste encore à construire.

Je vous avoue que je n'ai pas entendu cela dans votre discours, sauf via les réponses concrètes que vous avez faites aux questions ponctuelles que je vous ai posées. Cela ne m'a pas semblé être l'essence de votre propos. Vous êtes manifestement volontariste pour ce qui est d'accueillir les institutions européennes et d'entendre leurs demandes mais, pour ce qui est de réparer les dégâts du passé ou d'éviter que l'on continue à en commettre, je vous avoue que votre réponse m'a plutôt déçu.

Je répète donc le sens fondamental de mon intervention. Nous sommes demandeurs d'une structure de concertation et d'un schéma directeur qui porte sur la totalité de la problématique.

M. François-Xavier de Donnée, Ministre-Président du Gouvernement. — Vous n'avez peut-être pas entendu tout de ce que je viens de dire. J'ai bien précisé qu'il faut en effet veiller à une insertion future des besoins de l'Europe dans la Région, dans le respect de la convivialité globale de la Région et des autres fonctions.

Je crois l'avoir dit à plusieurs reprises. Je ne peux pas voir tout le monde en même temps ni mélanger tous les genres. Sachant les besoins des uns, je dois en mesurer, avec mes collègues de Gouvernement compétents pour chaque facette, les répercussions et voir comment favoriser une insertion la plus respectueuse possible des autres fonctions telles qu'elles sont décrites dans le PRAS

et le PRD. Cela va de soi. Je n'ai peut-être pas été assez explicite. Vous m'en excuserez, mais je peux donc vous rassurer, telle est bien mon intention.

Quant à M. Rick Daems, c'est un ministre que je vois très régulièrement. J'ai même à mon cabinet un chargé de mission qui assure la liaison avec son cabinet. De la même manière, en tant que bourgmestre, je voyais régulièrement M. Flahaut dont j'ai d'ailleurs vanté tout à l'heure certains mérites.

Il est clair que les contacts ne peuvent pas se limiter à des réunions avec les représentants des cinq institutions européennes, ils doivent également être organisés avec une série de services et de ministères fédéraux, ainsi qu'avec les communes plus particulièrement concernées. Cela va de soi également.

Il est tout aussi évident que nous devons avoir, à un moment donné, un débat au Parlement en la matière.

Je m'imagine que, lorsque vous m'interpellez, vous devez bien trouver le moyen d'essayer de dire que je n'ai pas répondu à vos attentes, c'est normal. (*Signes de dénégation sur les bancs ECOLO.*)

Néanmoins, je pense vraiment qu'il n'y a sur ce dossier pas beaucoup de divergences de vues entre vous et moi mais je ne peux évidemment pas vous le prouver tant que je n'aurai pas agi dans le sens que j'ai indiqué et tant que je n'aurai pas obtenu les résultats que j'ai dit que j'obtiendrais.

M. Yaron Pesztat. — J'entends bien, M. de Donnée, et lorsque vous interveniez tout à l'heure, je vous ai parfaitement entendu dire que vous aviez effectivement le souci de l'incidence, sur la ville, du développement des institutions européennes et que vous seriez attentif à ce problème. Mais ce sont des mots et des intentions. Vos prédécesseurs en ont eu aussi. Cela n'a pas marché parce que, derrière ces intentions, il n'y avait pas une véritable réflexion et une stratégie. Je vais vous donner un exemple.

M. François-Xavier de Donnée, Ministre-Président du Gouvernement. — J'ai une stratégie et une réflexion.

M. Yaron Pesztat. — L'accord de coopération qui engage des milliards depuis des années fait l'objet d'un suivi de la part de l'Etat fédéral par le Ministère des Communications et de l'Infrastructure qui dispose, à cet effet, d'un service de 40 personnes. Je peux vous assurer que ces gens ont un tableau de bord gigantesque dans lequel ils savent à quoi ils affectent chacun de leurs centimes et ils surveillent, jour après jour, les engagements de ceux avec qui ils contractent, dans la Région bruxelloise.

Vous savez combien de personnes de la Région bruxelloise s'occupent de ce problème?

En fait, et je me tourne vers M. Eric André, je ne sais même pas s'il existe un service qui s'occupe de cela; je ne suis même pas certain qu'il y ait un seul fonctionnaire de la Région bruxelloise qui sache où en sont les engagements de l'Etat fédéral vis-à-vis de la Région bruxelloise, engagements qui, comme M. Grimberghs l'a montré à l'aide de plusieurs exemples, ne sont pas tenus depuis dix ans.

M. Eric André. — M. Pesztat, vous devriez savoir que parmi les personnes qui travaillent au Ministère des Communications et des Infrastructures, il y a au moins une dizaine de fonctionnaires régionaux mis à la disposition de l'Etat fédéral.

M. Yaron Pesztat. — Je crains qu'ils travaillent davantage pour l'Etat fédéral que pour la Région bruxelloise!

M. François-Xavier de Donnée, Ministre-Président du Gouvernement. — Il vaut parfois mieux un peu moins de fonctionnaires qu'un peu trop. Je constate en effet que dans certains dossiers, comme les "Chemins de la Ville", cela a été la croix et la bannière pour accoucher une souris!

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Président, étant donné que je n'ai pas interrompu le Ministre-Président, m'autorisez-vous une brève réaction?

M. le Président. — Non, car le Règlement ne le prévoit pas.

M. Denis Grimberghs. — En ce cas, la prochaine fois, j'interromprai l'orateur!

M. François-Xavier de Donnée, Ministre-Président du Gouvernement. — J'ai dit que j'étais d'accord avec vous, M. Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Faites quelque chose d'efficace et de rapide en ce qui concerne le "Résidence-Palace" et nous vous testerons immédiatement. Ce ne sera plus en tant que bourgmestre de la Ville de Bruxelles!

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTIONS ORALES. — MONDELINGE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

QUESTION ORALE DE M. FRANÇOIS ROELANTS DU VIVIER A M. FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, CONCERNANT " LE ROLE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE DANS LE CADRE DE LA PRESIDENCE BELGE DE L'UNION EUROPEENNE ".

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER FRANÇOIS ROELANTS DU VIVIER AAN DE HEER FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE REGERING, BETREFFENDE " DE ROL VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING IN HET KADER VAN HET BELGISCHE VOORZITTERSCHAP VAN DE EUROPESE UNIE ".

M. le Président. — La parole est à M. François Roelants du Vivier pour poser sa question.

M. François Roelants du Vivier. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, nous resterons dans le cadre du dossier européen. Le 1er juillet 2001, la Belgique exercera pour 6 mois la présidence de l'Union européenne. Dès le 1er janvier, la Belgique participera à la Troïka, qui rassemble les pays ayant exercé, exerçant et devant exercer cette présidence sur une période totale de dix-huit mois.

La Région de Bruxelles participera à cette présidence, en assurant la représentation de la Belgique dans des matières partiellement ou totalement régionalisées. Nous avons appris récemment que le Ministre-Président, qui a dans ses compétences la recherche, assurera la présidence du conseil.

C'était, semble-t-il, un des éléments de votre conversation avec le commissaire Busquin, M. le Ministre-Président.

Y a-t-il d'autres domaines de compétence où la Région exerce une présidence?

Au-delà de ce rôle dévolu par la fédéralisation du pays à la Région, je souhaiterais savoir quelles sont les priorités que le Gouvernement entend défendre dans le cadre fédéral à l'occasion de la présidence belge, et si le Gouvernement entend marquer d'initiatives particulières cette présidence.

Le Gouvernement a-t-il songé en particulier à l'opportunité de mieux faire connaître et apprécier Bruxelles en tant que région auprès de nos 14 partenaires, et non seulement comme lieu de travail des institutions de l'Union? La " politique active de siège ", prônée par le Ministre-Président lors de la réponse à une interpellation récente, trouvera-t-elle une expression forte à l'occasion de la présidence belge?

M. le Président. — La parole est à M. François-Xavier de Donnée, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnée, Ministre-Président du Gouvernement. — Monsieur le Président, d'abord, je confirme à l'intervenant que le système de rotation établi entre entités fédérées pour l'année 2001 attribue à la Région de Bruxelles-Capitale la présidence d'un des deux conseils dévolus aux Régions : le Conseil " Recherche ". Il s'agit effectivement d'une matière intéressante, d'autant plus que le rôle de la Belgique sera de clôturer la procédure qui doit mener au sixième contrat-cadre. Donc, nous arrivons à un moment-clé dans le processus de décision européen. J'ai rencontré dernièrement M. Busquin et il attend énormément de la présidence belge en la matière. Nous travaillerons d'ailleurs en étroite collaboration pour faire en sorte que M. Busquin puisse engranger un accord du Conseil européen sur le sixième accord-cadre à la fin de la présidence belge.

En vue de mieux préparer la présidence, le tour de rôle de la Région bruxelloise prendra cours le 1er janvier. Donc, dès cette date, je serai membre de la Troïka pour le Conseil " Recherche ". Au 1er juillet commencera la période de six mois de présidence.

La Troïka durera encore six mois après la fin de la présidence.

Le même tour de rôle entre entités fédérées attribue à la Région la conduite de la délégation belge dans le domaine de l'économie

pour le Conseil " marché intérieur ". Ce Conseil " marché intérieur " sera donc présidé par un ministre fédéral, mais la délégation belge qui prendra la parole sera présidée par un ministre bruxellois, à savoir le ministre de l'Emploi, M. Tomas. Outre la participation au Conseil proprement-dit, l'exercice de la présidence suppose l'organisation et la participation de la Région à bon nombre d'autres événements. Le Gouvernement a d'ailleurs décidé de renforcer à cette occasion le service " recherche " de l'administration régionale en permettant le recrutement de 4 ou 5 personnes. Parmi ces événements, certains sont obligatoires; ils découlent du statut de Président du Conseil et sont préparés en concertation avec les autres autorités belges compétentes, en ce compris les autres Régions, cela va de soi. La participation à un colloque sur la coopération entre l'Union européenne et l'Amérique latine en matière de recherche, ainsi que l'organisation de visites des installations et infrastructures de recherche belges pour les membres du groupe " recherche " du Conseil, par exemple, sont obligatoires. D'autres événements sont facultatifs. Il est de tradition à cet égard que la présidence organise 2, 3 colloques sur des thèmes liés à la recherche. Le thème que nous avons actuellement retenu pour le principal colloque que nous organiserons abordera vraisemblablement l'ouverture de la recherche européenne au reste du monde. Il évoquera, notamment, la question de la mobilité des chercheurs entre l'Europe, le reste du monde et l'accueil des chercheurs en Europe, etc. Il est bien entendu que durant toute cette période, une attention particulière sera accordée à la promotion de l'image de notre Région, non seulement en tant qu'entité fédérée de l'État fédéral belge, mais aussi en tant que Région hôte prête à faciliter l'installation des institutions européennes en harmonie avec le projet de ville du Gouvernement et le Parlement bruxellois. Cette promotion de notre Région sera assurée à travers l'ensemble des initiatives auxquelles nous prendrons part durant les six mois de la présidence belge et, plus largement, pendant les 18 mois où nous serons dans la Troïka. Cette présidence se prépare depuis plusieurs mois. La Région participe depuis le mois de mai à la *task force* " présidence " présidée par le cabinet de Premier ministre et nous sommes associés de près à l'ensemble des décisions prises par le Gouvernement fédéral en ce qui concerne la préparation de cette présidence. Au niveau régional, les préparatifs vont aussi bon train. Les travaux du Conseil " recherche " européen sont suivis avec une attention particulière. Des contacts sont établis avec la présidence française. Je rencontrerai M. Schwarzenberg, le ministre français, ce prochain lundi, à Paris. Nous avons, par ailleurs, des contacts avec les Suédois, qui exerceront la présidence durant le premier semestre 2001. Enfin, nous entretenons des relations suivies avec les institutions européennes; à savoir le Parlement, la Commission, le secrétariat du Conseil, sans oublier le CDR, avec lequel nous projetons de coorganiser une conférence ou une journée d'étude qui pourrait avoir pour thème le rôle des Régions dans la construction européenne.

Je signalerai pour terminer que diverses manifestations de nature à promouvoir la dimension européenne de Bruxelles seront organisées pendant notre présidence, notamment avec le bureau de liaison Bruxelles-Europe, récemment restructuré, ainsi qu'avec le TIB, lequel devrait lui aussi jouer un rôle d'accueil et de promotion de notre image à cette occasion.

M. le Président. — La parole est à M. François Roelants du Vivier.

M. François Roelants du Vivier. — Monsieur le Président, je remercie le Ministre-Président pour sa réponse très complète.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. MARC COOLS A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT " LES TRAVAUX DE LA GARE DU MIDI ".

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER MARC COOLS AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE " DE WERKEN AAN HET ZUIDSTATION ".

M. le Président. — La parole est à M. Marc Cools pour poser sa question.

M. Marc Cools. — Monsieur le Président, Monsieur le ministre, chers collègues,

Depuis plusieurs mois, des travaux importants et nécessaires ont lieu aux abords de la gare du Midi.

Les commerçants riverains se plaignent de la lenteur de ces travaux et des pertes qu'ils subissent de ce fait.

Pouvez-vous m'indiquer, Monsieur le ministre, quand ces travaux seront enfin terminés?

Quelles sont les mesures qui ont été prises pour minimiser, pour les commerçants, les inconvénients que provoque ce chantier?

Une permanence a-t-elle été installée pour permettre aux commerçants et aux riverains de contacter les responsables du chantier?

Est-il exact qu'il sera procédé à des expropriations de commerces après que le chantier sera terminé? Si oui, pourquoi ces expropriations n'ont-elles pas été faites plus tôt?

Il n'y a pas actuellement, de mécanisme d'indemnisation pour des pertes subies à la suite de grands chantiers.

A la lumière des conséquences que ces travaux, réalisés autour de la gare du Midi, ont pour certains commerçants, la mise sur pied d'un tel mécanisme est-elle envisagée?

M. le Président. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Le réaménagement de la Gare du Midi et de ses abords comprend des interventions de plusieurs acteurs, comme la S.N.C.B., Tuc-Rail, Eurostation, s.a. Bruxelles-Midi, l'O.N.P., l'Etat fédéral, des investisseurs privés, etc.

La plupart des travaux de voirie sont réalisés par l'Etat fédéral dans le cadre de l'Accord de coopération et de ses avenants conclus entre l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale.

Le projet global porte sur un investissement très considérable qui devait être étalé sur plusieurs années, notamment en fonction de la délivrance des permis de bâtir et des phasages du trafic. Entre-temps, une grande partie des travaux ont été finalisés.

La réalisation des abords immédiats de la Gare du Midi fut entamée au début de 1997, avec la rue de France et la rue de l'Instruction (il y a donc trois années déjà).

Dans le cadre de cet Accord de coopération, des travaux ont déjà été engagés pour 1,3 milliard, et pour 2000 un montant d'environ un demi-milliard sera investi.

Sur le plan budgétaire, des efforts considérables ont par conséquent été réalisés pour finaliser les travaux de voirie dans des délais très brefs.

Le 24 juillet de cette année, j'ai organisé à mon cabinet une réunion de travail avec tous les maîtres de l'ouvrage et les autorités concernées afin d'élaborer des solutions pour améliorer la coordination des différents chantiers et de limiter autant que possible les nuisances pour les riverains, les commerçants et les usagers de la route. C'est ainsi que l'on a pu constater qu'il faudrait créer une structure pouvant se charger de la coordination des travaux de tous les maîtres de l'ouvrage et de tous les autres acteurs.

Cette réunion a conduit à la désignation par l'Etat fédéral d'un bureau d'études auquel une mission de coordination très large a été confiée, à savoir le relevé des problèmes et leur renvoi aux services concernés, le suivi des solutions envisagées, ainsi que l'établissement d'une évaluation et de rapports réguliers.

Ce bureau d'études vient d'entamer sa mission.

Tous les cahiers spéciaux des charges comportent aujourd'hui des dispositions afin de contraindre les entrepreneurs à limiter les nuisances pour les riverains et à les informer des différentes phases des travaux à réaliser. On a également désigné un responsable de la coordination.

Pour les riverains et les usagers de la route, cinq grands panneaux (20 m²) ont en outre été installés sur le chantier avec le nom du responsable à contacter.

Pour les travaux de voirie, qui sont actuellement en cours de réalisation, l'Administration fédérale prévoit les dates de finalisation suivantes :

Avenue Fonsny avec une partie de l'avenue du Roi et de la rue Verhaegen : fin du printemps 2001;

Esplanade de l'Europe : dans le courant du deuxième trimestre de 2001;

Rue Couverte : fin 2000;

Avenue Spaak (terminus De Lijn) : fin 2000.

Les travaux de voirie suivants débiteront bientôt, dès l'obtention des permis urbanistiques nécessaires :

— Rue Bara (entre la rue de l'Instruction et la place Bara) : finalisation prévue dans le courant du deuxième semestre de 2001;

— la nouvelle place à la sortie Est de la gare (provisoirement appelée place de France) : sa finalisation sera tributaire du passage des chantiers convenus avec Tuc-Rail, Eurostation et la S.N.C.B. pour la mi-2002.

Ces travaux n'occasionneront pas de nuisances directes pour les commerçants dans les environs de la Gare du Midi.

Les autres travaux, qui débiteront au cours de 2001 mais qui ne devraient en principe pas causer de nuisances, sont l'implantation de différentes œuvres d'art et l'installation de nouveaux poteaux d'éclairage public.

La plantation d'arbres le long de l'avenue Fonsny et d'une partie de l'avenue du Roi aura lieu au printemps 2001.

Un autre chantier, qui n'a pas encore été lancé, est l'aménagement de la place de Hollande qui est prévue à l'angle de la rue de Hollande et de l'avenue Fonsny.

Pour l'aménagement de cette place, il faudra démolir d'abord une partie des deux îlots attenants dans la rue de Hollande. Ces travaux seront réalisés dans le cadre de la mission de la S.A. Midi.

En ce qui concerne les expropriations, M. Cools évoque vraisemblablement le développement de l'îlot C compris entre les rues de Suède et de Hollande.

Ces expropriations se réalisent en exécution du PPAS " Fonsny I " de la Commune de Saint-Gilles.

La S.A. Bruxelles-Midi est chargée par la Région (dans le cadre de la compétence aménagement du territoire) du réaménagement de 4 îlots compris entre l'avenue Fonsny et la rue de Mérode dans le respect des dispositions du PPAS Fonsny I.

Le réaménagement des îlots A et B débutera dans les mois à venir. Les acquisitions immobilières y sont réalisées.

90 % des terrains constituant l'îlot C appartiennent à une quarantaine de propriétaires différents. La S.A. Bruxelles-Midi procédera à leur acquisition pour le compte de la Région de Bruxelles-Capitale dès que le Gouvernement marquera son accord sur les conditions particulières qui accompagneront la vente des parcelles à un développeur qui sera désigné après mise en concurrence sur base d'un cahier des charges en voie de réalisation.

Ce n'est que par la suite que les premières acquisitions pourront être réalisées. Il est à noter qu'à l'heure actuelle, il est prématuré de parler d'expropriations dans la mesure où la S.A. Bruxelles-Midi et le comité d'acquisition privilégient les acquisitions de gré à gré. L'expropriation ne sera utilisée que dans la mesure où un accord avec le propriétaire s'avère impossible.

L'instauration d'un mécanisme d'indemnisation des commerçants ayant subi une perte de clientèle suite à des travaux de voirie, n'est pas envisagé à la Région de Bruxelles-Capitale, étant donné que ces commerçants disposent, auprès des Cours et Tribunaux, d'une action en réparation fondée sur la théorie des troubles de voisinage. Un juge est mieux placé qu'un pouvoir public pour décider quand un trouble excède la mesure des inconvénients ordinaires de voisinage et pour déterminer quelles sont les charges qu'un particulier doit supporter dans l'intérêt collectif et *vice versa*.

M. le Président. — La parole est à M. Cools.

M. Marc Cools. — Monsieur le Président, je remercie M. le ministre pour le caractère complet de sa réponse. Je me réjouis de la réunion organisée à son initiative, le 24 juillet dernier, des efforts consentis, depuis lors, en matière de coordination de ce chantier. Par ailleurs, je me réjouis du fait que le cahier des charges contienne certaines clauses pour limiter les nuisances que provoque ce type de chantier. Cependant, j'ai un regret, celui que de telles mesures n'aient pas été prises plus tôt, en amont. J'espère que, lors de la mise sur pied de chantiers d'une telle ampleur, un responsable de coordination des chantiers sera prévu.

En ce qui concerne la problématique de l'indemnisation des commerçants, il s'agit d'un débat très ancien. Vous avez déjà connu ce problème lorsque vous exerciez des fonctions au niveau national. Il faut comprendre cette vieille revendication des milieux des classes moyennes, car la voie judiciaire est souvent lourde. Aussi, au niveau de notre Région, mais peut-être davantage par initiative législative, un cadre clair devrait-il être fixé en la matière. En effet, les procédures judiciaires peuvent s'avérer onéreuses pour la Région. Donc, un cadre définissant les conditions exceptionnelles d'intervention serait plus clair pour toutes les parties concernées.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME EVELYNE HUYTEBROECK A M. GUY VANHENGEL, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT " LE REVENU MINIMUM GARANTI DES PERSONNES AGEES ET L'EXONERATION DE LA TAXE REGIONALE ".

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW EVELYNE HUYTEBROECK AAN DE HEER GUY VANHENGEL, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE " HET GEWAARBORGDE BESTAANSMINIMUM VOOR BEJAARDEN EN DE VRIJSTELLING VAN DE GEWESTBELASTING ".

M. le Président. — La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck pour poser sa question.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Monsieur le Président, Monsieur le ministre, depuis le 1^{er} janvier 2000, le revenu minimum des personnes âgées a augmenté d'un peu plus de 1.000 BEF. Nous pouvons nous en réjouir. Mais malheureusement, ces personnes ont rapidement déchanté, car des effets pervers sont apparus, notamment en ce qui concerne l'exonération de la taxe régionale dont ils bénéficiaient. Et c'est donc à ce propos que je vous interpelle car il conviendrait d'adapter rapidement la réglementation bruxelloise.

Je vous explique le problème. Les ménages de personnes âgées qui perçoivent le minimum de revenu garanti, versé par l'Office

National des Pensions avaient droit jusqu'en 1999 à l'exonération de certaines taxes, notamment la taxe régionale bruxelloise de 1.980 BEF par an. Ces personnes bénéficiaient d'avantages semblables à ceux qui perçoivent le minimex. En effet, avant le premier janvier 2000, le montant du minimex était équivalent à celui du minimum garanti des personnes âgées. Or, depuis le début de cette année, le revenu mensuel minimum des personnes âgées a augmenté d'un peu plus de 1.000 BEF, en passant de 28.445 BEF à 29.548 BEF. Cette augmentation n'a pas été prise en compte et les personnes âgées bénéficiant du revenu minimum garanti sont automatiquement passées dans une tranche de revenu qui ne leur permet plus l'exonération de la taxe régionale. Ce qui pose évidemment problème!

Une petite amélioration du revenu des personnes âgées a ainsi un effet pervers car ces personnes âgées sont, à cause de cette amélioration, amenées à payer certaines taxes.

N'estimez-vous pas important qu'une coordination s'organise entre les divers niveaux de pouvoir pour trouver une solution rapide au problème posé? Quelle est votre position par rapport à un relèvement du plafond pour l'exonération de la taxe régionale? Serait-il possible d'encore agir dans le cadre du budget 2001?

Savez-vous combien de personnes âgées bruxelloises sont touchées par cette décision et combien cela coûterait au budget régional?

M. le Président. — La parole est à M. Guy Vanhengel, Ministre.

M. Guy Vanhengel, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, chers collègues, comme le remarque pertinemment l'interpellatrice, l'augmentation du revenu minimum garanti des personnes âgées produit quelques effets pervers. Il est vrai que les 11.384 personnes bénéficiant du revenu minimum garanti, perdent leur droit d'exonération de la taxe régionale, suite à cette modification.

Il est évident que le fait de cesser l'attribution de cette exonération entraîne des implications financières importunes pour les personnes concernées et, en outre, cela contrarie la politique sociale que ce Gouvernement a l'intention de mener.

J'ajoute que l'accord gouvernemental que vous connaissez bien, Madame Huytebroeck, ne prévoyait aucune augmentation d'impôts. Or, l'augmentation du revenu minimum garanti des personnes âgées produit un effet pervers, à savoir la suppression pour ces personnes de l'exonération de la taxe régionale bruxelloise annuelle de 1.980 francs belges, alors qu'il s'agit d'une catégorie de population aux revenus très modestes.

Anticipant sur cette problématique, j'avais déjà préparé une initiative législative qui sera prochainement soumise aux membres du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

La proposition contiendra une augmentation du montant fixé par ordonnance permettant l'attribution d'une exonération.

Par cette modification de l'ordonnance concernant la taxe régionale, les exonérations accordées auparavant seront à nouveau attribuées.

Comme vous pouvez le constater, la problématique telle que vous l'avez soulevée, Mme Huytebroeck, sera résolue de manière proactive.

Je vous donnerai encore quelques éléments complémentaires à la suite des questions que vous m'avez posées. Comme : environ 11.000 personnes sont concernées et que la taxe s'élève à 1.980 francs, on peut estimer que le montant incombant au budget régional sera de l'ordre de 22 à 23 millions. Ce n'est pas une perte puisque ces montants n'étaient pas prévus, en effet, nous ne savions pas que cette décision positive du Fédéral aurait des répercussions sur notre budget.

Tout sera mis en œuvre pour que la règle puisse à nouveau être appliquée à partir de 2001. Je vous signale que l'enrôlement de ces taxes régionales commencera au mois d'avril. Le dossier doit être examiné en première lecture en Conseil des ministres. Le dossier doit être ensuite soumis au Conseil d'Etat, puis revenir au Conseil des ministres pour une deuxième lecture, avant d'être soumis au Parlement.

Cette procédure devrait pouvoir se dérouler dans un délai suffisamment court pour que la nouvelle réglementation puisse être appliquée à partir de 2001.

J'espère donc pouvoir résoudre ce problème, avec la collaboration du Parlement, avant le mois d'avril.

Mme Evelyne Huytebroeck. — M. le Ministre, vous me dites que tout sera prêt pour 2001. Je comprends donc qu'il n'est pas possible d'agir pour l'année 2000.

M. Guy Vanhengel, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Non!

Mme Evelyne Huytebroeck. — Afin d'éviter trop de mécontentement, il serait intéressant de prévoir une information à l'intention de ces 11.000 personnes. Dès que vous serez sûr qu'une exonération interviendra en 2001, il faudrait en informer rapidement les personnes concernées en leur expliquant que cela n'a pas été possible pour l'année 2000.

Comme d'autres cas similaires sont possibles, ne pensez-vous pas qu'à l'avenir, il faudrait mieux coordonner les opérations afin que les décisions positives prises au niveau fédéral n'aient pas de répercussions négatives au niveau régional? Ne serait-ce pas l'occasion de remettre sur le tapis la création d'un poste de médiateur régional qui aurait notamment pour mission de s'occuper de ce genre de situation?

Enfin, vous dites que, dans ce cas-ci, le coût du relèvement du plafond n'est pas énorme.

M. Guy Vanhengel, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Ce n'est pas vraiment un coût!

Mme Evelyne Huytebroeck. — Mais prenons garde, M. le Ministre, qu'à l'avenir d'autres décisions fédérales positives n'interviennent en faveur soit des personnes âgées, des minimexés ou des personnes handicapées, et dont les répercussions coûteront

beaucoup plus cher au niveau régional. Je pense qu'il faut absolument saisir l'occasion aujourd'hui pour contacter l'Etat fédéral et lui proposer une collaboration beaucoup plus étroite avec les régions avant d'aborder ce genre de questions. Aujourd'hui, il s'agit de 22 millions mais demain cela pourrait être beaucoup plus.

M. Guy Vanhengel, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Il faut être bien conscient du fait que sur les douze mille francs qui lui sont accordés par l'Etat fédéral, chaque personne ne perdra que 1.980 francs pour une année.

Mme Evelyne Huytebroeck. — C'est le cas pour la taxe régionale mais il n'est pas certain que le plafond n'ait pas également changé pour l'électricité ou d'autres secteurs.

M. Guy Vanhengel, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Après m'être renseigné à ce sujet, il apparaît qu'il n'y aurait pas d'autres cas de ce type-là.

Quant à la création d'un poste de médiateur, cela pourrait s'avérer utile mais si les services de perception étaient vigilants, les problèmes de ce type pourraient être évités.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Mon idée de créer un poste de médiateur ne concernait pas un médiateur dont les tâches seraient limitées à ce problème. Il s'agirait d'un médiateur régional qui s'occuperait entre autres tâches de cette question-là.

Je trouve aussi que la balle est dans le camp du fédéral : quand il lance ce genre d'initiative, il devrait, de son côté, avoir une coordination avec le régional ou des services d'études qui analysent les effets régionaux des décisions.

M. Guy Vanhengel, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Nous avons été pris de court du fait que c'est la première fois que se produit ce type de problème, mais à partir de maintenant, nous avons donné instruction à nos services et à nos cabinets d'être très vigilants. Si une telle mesure se reproduisait, nous ferions immédiatement le nécessaire pour y parer, comme nous le faisons maintenant, avec un léger retard.

En ce qui concerne l'information, nous avons déjà aujourd'hui rencontré les médias pour expliquer nos intentions. Je suis persuadé que nos services pourront poursuivre ces contacts dans les jours et semaines qui viennent pour expliciter la situation.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Et leur expliquer qu'ils devront payer en 2000 et qu'en 2001 la situation sera revue. C'est important à dire.

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER SVEN GATZ AAN DE HEER GUY VANHENGEL, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFEN-

DE " DE REGLEMENTERING OMTRENT SUBSIDIERING VAN V.Z.W.'S EN V.S.O.'S ".

QUESTION ORALE DE M. SVEN GATZ À M. GUY VANHENGEL, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT " LA REGLEMENTATION DU SUBVENTIONNEMENT DES A.S.B.L. ET DES SOCIETES A FINALITE SOCIALE ".

De Voorzitter. — De heer Sven Gatz heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Sven Gatz. — Mijnheer de Voorzitter, het Brussels hoofdstedelijk Gewest heeft in de loop van zijn bestaan verschillende reglementeringen uitgewerkt die de subsidiëring van v.z.w.'s aan bepaalde voorwaarden verbindt. Het doel van een v.z.w. is immers het leveren van een bijdrage aan de samenleving. Dergelijke initiatieven verdienen bijgevolg de steun van de overheid. In het verleden heeft de wetgever tevens een fiscaal en juridisch statuut uitgewerkt dat rekening hield met de maatschappelijke doelstelling van deze verenigingen en waarbij de vereniging van een fiscaal voordelig stelsel genoot. Om misbruiken te voorkomen werden tevens duidelijk beperkingen aan de v.z.w.'s opgelegd, waardoor een duidelijke controle mogelijk werd en de eerbare bedoelingen van de initiatiefnemers gewaarborgd werden.

Deze maatregelen maakten echter een aantal handelingen onmogelijk voor de klassieke v.z.w.'s, met als gevolg dat bepaalde activiteiten niet konden plaatsvinden onder het statuut van v.z.w., ook al hadden zij een duidelijk sociaal oogmerk. Om de problemen die deze situatie veroorzaakte, het hoofd te kunnen bieden werd op 13 april 1995 de wet tot wijziging van de gecoördineerde wetten op de handelsvennootschappen of de zogenaamde " reparatiewet " goedgekeurd, die een nieuwssoortige rechtsfiguur in het Belgisch recht introduceerde, namelijk de vennootschap met sociaal oogmerk. Deze v.s.o.'s zijn verenigingen die in principe onder dezelfde noemer vallen als andere vennootschappen, maar die wegens specifieke bepalingen in hun statuut, bijvoorbeeld het verbod om winst uit te keren, van hetzelfde voordelige fiscale stelsel kunnen genieten als de v.z.w.'s. Onder dit statuut kunnen ook fusies worden uitgevoerd, wat bij v.z.w.'s niet mogelijk is.

Er blijft echter een probleem. Hoewel hun werking en doelstelling vrijwel gelijk is aan die van de v.z.w.'s, komen v.s.o.'s niet in aanmerking voor subsidies van het Gewest aangezien de bestaande reglementeringen niet in die mogelijkheid voorzien. Dit leidt tot situaties waarin bestaande v.z.w.'s zich moeilijk kunnen aanpassen, onder meer door zich te reorganiseren, omdat het statuut van v.z.w.'s dat niet toelaat. Een eventuele statuutaanpassing naar v.s.o. impliceert dat eventuele subsidies in de toekomst wegvallen.

Graag had ik van de minister vernomen of de hoofdstedelijke Regering het niet opportuun acht ook v.s.o.'s expliciet in de gewestelijke reglementeringen voor erkenning en subsidiëring in aanmerking te laten komen. Welke stappen zal hij desgevallend doen om ervoor te zorgen dat v.s.o.'s erkend worden voor wat ze zijn, namelijk een equivalent van v.z.w.'s, waardoor ze op dezelfde ondersteuning van overheidswege kunnen rekenen?

De Voorzitter. — Het woord is aan minister Guy Vanhengel.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke Regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen; — Mijnheer de Voorzitter, de vennootschap met sociaal oogmerk is vrij nieuw. Deze vennootschapsvorm werd geïntroduceerd door de wet van 13 april 1995 met de bedoeling rechtspersonen met activiteiten in de sociale economie een meer geschikte rechtsvorm te bieden dan die van de v.z.w. De bepalingen van voornoemde wet werden opgenomen in het Gecoördineerd Wetboek van Vennootschappen en traden op 1 juli 1996 in werking.

Terwijl het voor een v.z.w. niet mogelijk is een handelsactiviteit uit te oefenen, kunnen de v.s.o.'s wel een handelsactiviteit uitoefenen met het oog op het maken van winst. De winst mag evenwel niet dienen voor de verrijking van de vennoten, maar moet worden besteed aan een sociaal doel. In de teksten ter voorbereiding van de wet worden onder meer de inschakeling van laaggeschoolden of invalide personen in het arbeidsproces en het stimuleren van sociale en culturele initiatieven als voorbeelden aangehaald.

Gelet op de aard van de activiteiten die de v.s.o.'s kunnen ontplooiën, is het niet uitgesloten dat de Regering bepaalde initiatieven in het kader van het te voeren beleid ondersteunt en eventueel subsidieert. Ik vind het echter niet opportuun om elke vorm van subsidiëring open te stellen voor v.s.o.'s, vooral omdat elke concrete subsidiëring dossier per dossier moet worden geëvalueerd. Bovendien moet het duidelijk gaan om projecten waarvoor de gewestelijke overheden bevoegd zijn.

Ik stel voor dat de Regering over deze problematiek van gedachten wisselt. Als minister bevoegd voor Financiën en Begroting zal ik evenwel toezien op de toepassing van de artikelen 55 tot en met 58 van de wetgeving op de rijkscomptabiliteit waarin onder meer het principe is opgenomen dat elke toelage van de overheid moet worden aangewend voor de doeleinden waarvoor ze werd verleend. Een v.s.o. kan als handelsvennootschap trouwens winstgevendende activiteiten uitoefenen. Ik pleit dan ook voor de nodige omzichtigheid bij de behandeling van eventuele subsidieaanvragen door gelijk welke instelling, dus ook door v.s.o.'s.

Ik wens de v.s.o.'s helemaal niet uit te sluiten, maar ik ben geen voorstander van een algemeen wettelijk kader. Ik heb bovendien nog geen enkele aanvraag van een v.s.o. ontvangen. Ik vraag mij trouwens af of deze vraag niet is ingefluisterd door personen die dit soort vennoot wens op te richten om nadien gewestsubsidies aan te vragen. Ik raad die personen aan zich tot de bevoegde administratie te wenden om samen een oplossing te zoeken. Een ordonnantie uitvaardigen om een specifiek probleem een algemeen wettelijk kader te geven, lijkt mij echter overbodig.

Het bestaande subsidiëeringsmechanisme biedt voldoende mogelijkheden.

QUESTION ORALE DE M. ALAIN DAEMS A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT, ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET

DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT " LE PLAN D'AUGMENTATION SALARIALE A L'AGENCE BRUXELLES-PROPRETE ".

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER ALAIN DAEMS AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTRE VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE " HET PLAN VOOR LOONSVERHOOGING BIJ HET AGENTSCHAP NET-BRUSSEL ".

M. le Président. — La parole est à M. Alain Daems pour poser sa question.

M. Alain Daems. — M. le Président, Messieurs les ministres, chers collègues, après un mouvement de grève des travailleurs de l'Agence Bruxelles-Propreté et des pompiers, le Gouvernement a marqué son accord sur un plan de revalorisation des fonctions d'encadrement et d'augmentation salariale à l'Agence Bruxelles-Propreté.

Ma question était adressée à la fois au ministre M. Didier Gosuin et au Secrétaire d'Etat, M. Robert Delathouwer. Or, il semble que le soin de répondre ait été confié à M. Gosuin, ce qui répond partiellement à ma question puisque celle-ci portait en partie sur la répartition des compétences et les risques qu'il y a, en confiant la gestion du personnel et son statut, notamment pécuniaire, au ministre fonctionnel, d'avoir une disparité entre les agents des para-régionaux et ceux des ministères.

La décision du plan de revalorisation a été prise sur proposition du ministre de la Propreté publique malgré l'opposition des syndicats chrétien et libéral à ce plan parce qu'il octroie une augmentation significativement plus importante aux cadres (de l'ordre de 15 %) qu'aux ouvriers.

Ma question est la suivante : comment s'opère la répartition de compétences pour la Fonction publique entre le ministre fonctionnel et le secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique?

En ce qui concerne l'Agence Bruxelles-propreté, le plan de revalorisation salariale sera-t-il étendu aux autres para-régionaux? Si oui, quelles augmentations budgétaires cela signifiera-t-il? Si non, comment justifier cette différence et éviter une fonction publique à deux vitesses?

M. le Président. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Mesdames, Messieurs, à sa première question relative à la répartition des compétences pour la Fonction publique entre le ministre fonctionnellement compétent et le Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique, l'attention de l'honorable membre est attirée sur le fait que le ministre ou le secrétaire d'Etat compétent en matière de fonction publique propose au Gouvernement les textes réglementaires qui touchent à

l'ensemble des organismes d'intérêt public (O.I.P.) de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le ministre fonctionnellement compétent, outre l'application de ces textes, peut prendre l'initiative pour des mesures spécifiques aux O.I.P. relevant de ses compétences ou soumis à sa tutelle.

Ces principes ressortent des dispositions de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 juillet 2000 portant règlement de son fonctionnement et réglant la signature des actes du Gouvernement.

De façon plus précise, il apparaît que les échelles de traitement applicables à l'ARP concernent pour l'essentiel des grades spécifiques auxquels s'appliquent des traitements spécifiques. Leur adaptation relève dès lors plus de la compétence du ministre fonctionnellement compétent.

J'attire par ailleurs l'attention de l'honorable membre sur le fait que les syndicats libéral et chrétien ont marqué leur accord au projet de plan d'augmentation salariale.

Quant à la deuxième question relative à l'extension de la revalorisation aux autres para-régionaux, la réponse est négative dans la mesure où le système imaginé pour l'ARP lui est propre et lui est octroyé en raison de sa spécificité. La spécificité de l'ARP peut être reconnue en fonction de différents éléments ci-après dont la liste n'est du reste pas exhaustive. Il s'agit notamment :

- du caractère mixte de l'Agence (une mission de monopole et des missions commerciales soumises à concurrence);
- de la composition du personnel (± 90 % d'ouvriers pour ± 10 % d'employés) en raison de son caractère industriel;
- du cadre organique du personnel excessivement réduit en ce qui concerne les fonctions d'employé de sorte que le système traditionnel des promotions s'avère peu praticable;
- de la volonté du Gouvernement d'octroyer des augmentations salariales à tous les membres du personnel, y compris contractuels, contrairement aux autres O.I.P., tous de type plutôt administratif où les contractuels ne bénéficient pas à ce jour de cette carrière fonctionnelle;
- de l'aménagement de la fin de la carrière sous forme de pré-pension contrairement aux autres O.I.P. (à l'exclusion du S.I.A.M.U.);
- d'un horaire de travail tout à fait spécifique (à partir de 5 h 30/6 heures du matin et permanence 7 jours/7);
- de l'engagement important de personnel non qualifié sur la base de dispositifs légaux et réglementaires de mise à l'emploi de personnel non qualifié.

Du reste, cette spécificité est unanimement reconnue par les trois organisations représentatives des travailleurs et les conclusions du Groupe technique de travail y font nettement référence.

Ces raisons sont suffisantes pour expliquer que le système des sauts d'échelles qui sera prochainement appliqué à l'Agence ne puisse être étendu aux autres O.I.P. de la Région de Bruxelles-Capitale.

M. le Président. — La parole est à M. Alain Daems.

M. Alain Daems. — Avant de vous poser une question complémentaire, je voudrais vous remercier, M. le Ministre, pour la qualité de votre réponse.

Le Gouvernement a-t-il une position concernant les revendications qui font suite au plan adopté par l'Agence de Bruxelles-propreté? Il semble que les agents n'aient pas la même conscience du nombre de spécificités de cette Agence et ont bien l'intention d'obtenir, si pas le même plan, au moins un plan d'augmentation salariale conséquent.

M. le Président. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — En secteur 15, et je n'étais d'ailleurs pas signataire, cette spécificité a été reconnue par l'ensemble des organisations des travailleurs.

M. Alain Daems. — Quelle est la position du Gouvernement par rapport aux demandes des autres agents qui, évidemment, ne vont pas obtenir le même plan d'augmentation salariale puisqu'il y a des spécificités? Néanmoins, ils revendiquent une augmentation salariale à tout le moins partielle.

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Il n'appartient pas au Gouvernement de se prononcer dès qu'une proposition est avancée par qui que ce soit. Je dis simplement qu'en secteur 15, dans un protocole d'accord qui lie le Gouvernement et l'ensemble des organisations de travailleurs, ont été reconnues des échéances, qui étaient respectées dans le cas de l'ARP et une spécificité.

Au nom de cette spécificité, on ne peut pas dire que ce qui a été obtenu d'un côté doit l'être automatiquement de l'autre. Mais cela ne préjuge pas d'autres débats, qui ne sont pas de ma compétence.

M. Alain Daems. — C'était le sens de ma question complémentaire. Je déposerai une demande d'interpellation à ce sujet.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. MICHEL LEMAIRE A M. ALAIN HUTCHINSON, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DU LOGEMENT, CONCERNANT " LE SURCOUT DES CHARGES LOCATIVES DANS LE LOGEMENT SOCIAL SUITE AUX AUGMENTATIONS DU GASOIL DE CHAUFFAGE ".

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER MICHEL LEMAIRE AAN DE HEER ALAIN HUTCHINSON, STAATS-SECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BEVOEGD VOOR HUISVESTING, BETREFFENDE " DE BIJKOMENDE HUURLASTEN

**IN DE SECTOR VAN DE SOCIALE HUISVESTING ALS
GEVOLG VAN DE DUURDERE STOOKOLIE ".**

M. le Président. — La parole est à M. Michel Lemaire pour poser sa question. C'est M. le Ministre Gosuin qui y répondra.

M. Michel Lemaire. — Monsieur le Président, je remercie l'organisation de cette Assemblée qui me permet de poser la même question à plusieurs reprises. Je remercie donc M. Tomas de m'avoir donné l'occasion de la tester! Je remercie aussi M. Gosuin de me répondre à la place de M. Hutchinson.

J'avais introduit une question d'actualité sur cet objet lors de la précédente réunion du Conseil régional.

Elle a été réorientée vers l'Assemblée réunie où elle n'a malheureusement pas pu trouver de réponse, le Collège réuni s'estimant non compétent pour traiter du logement social.

Me revoici donc au Conseil régional. En fait, le problème est clair et bien connu. Il a été confirmé par l'annonce toute récente dans la presse du rapport annuel de la SRLB — que vous avez, l'un ou l'autre, bien connue par ailleurs — qui constate l'évolution à la hausse des arriérés de loyer dans le logement social et qui indique l'impact important que risquent d'avoir les augmentations du gazoil et du gaz de chauffage — pour lequel on annonce une augmentation de 30 % — pour les locataires de société de logement social. Je n'entrerai pas dans le détail des considérations que nous avons échangées il y a quelques jours à ce sujet.

Le Foyer bruxellois et le Syndicat des locataires sociaux ont déjà attiré l'attention des pouvoirs publics sur cette question.

Le Secrétaire d'Etat avait, en période préélectorale et sur le territoire de Schaerbeek, fait état de propositions, notamment en matière de défiscalisation du mazout.

Ma question vise donc à savoir quelles décisions concrètes sont envisagées et dans quel délai, nonobstant les intentions du Collège réuni annoncées par ce dernier à l'occasion de la dernière Assemblée de la Commission communautaire commune et qui visaient plus particulièrement les CPAS.

M. le Président. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — M. le Président, je vais donner lecture de la réponse de M. Hutchinson.

Il profite de la question qui lui est posée pour faire le point sur ce dossier surtout à l'approche de la période d'hiver. Il a pris la parole le 21 août dernier en pleine crise pétrolière pour élargir le débat au-delà des difficultés spécifiques au secteur du transport. La hausse des prix pétroliers a des conséquences directes sur le budget des consommateurs et encore davantage sur le budget des personnes ne disposant que de faibles revenus.

Il relève que la frange de la population qui a les revenus les plus faibles ne bénéficie pas ou fort peu de la croissance. Vous le savez certainement, M. Lemaire, puisqu'une étude du CEPESS l'a souligné en août dernier.

A l'occasion de ses nombreuses visites sur le terrain, il a perçu très rapidement la forte inquiétude des locataires au sein des immeubles sociaux à la suite de l'augmentation des prix du pétrole et, par voie de conséquence, des factures de chauffage.

Il a réagi immédiatement en adressant, dès le mois d'août, un courrier aux ministres fédéraux en charge de cette problématique, MM. Reynders et Picqué, attirant leur attention sur deux pistes à analyser : la fiscalité d'une part et les politiques tarifaires d'autre part.

Pour ce qui relève de l'aspect fiscal, une réduction d'accises combinée à une mesure introduisant un régime particulier de TVA est à envisager.

Pour ce qui relève des politiques tarifaires, il a proposé d'introduire un tarif spécifique pour la fourniture de gazoil de chauffage destiné aux logements sociaux, à l'image de ce qui existe déjà pour les allocataires sociaux en matière de gaz et d'électricité.

Entre-temps, M. le ministre Charles Picqué, en charge de l'économie, a lancé le chèque-mazout.

Renseignements pris auprès du cabinet du Ministre fédéral de l'Intégration sociale, M. Johan Vande Lanotte, il a été décidé que des mesures similaires à celles prises pour le mazout de chauffage seront mises en place pour le gaz, mesures dont les modalités d'application seront élaborées avec les distributeurs.

Il s'agit là d'un point important pour le logement social à Bruxelles, majoritairement chauffé au gaz.

Tout en soulignant le fait que la problématique du coût des produits énergétiques relève clairement des compétences de l'Etat fédéral, il a également veillé à faire part des pistes évoquées ci-dessus au sein du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Ainsi, au niveau régional, à l'initiative de notre ministre de l'Economie, M. Tomas, un groupe de travail inter-cabinets a été mis sur pied. Mon collègue y a défendu les intérêts des locataires mis en difficultés financières.

La hausse des coûts de l'énergie a un effet direct sur les locataires du logement social. Cet effet est et sera douloureux, même si les locataires sociaux bénéficient d'un loyer tenant compte de leurs revenus.

Le système fédéral du chèque-mazout permettra, notamment à l'approche de l'hiver, au locataire du logement social mis en difficulté d'obtenir une réponse rapide, grâce au service mis en place par les CPAS.

Il faut savoir que les locataires du logement social ne sont pas toujours en possession d'une facture directe. Mon collègue a demandé que les décomptes de charges qui leur sont transmis par les SISP soient assimilés à des factures de fournisseurs.

Il faut aussi préciser que la majorité des locataires du logement social se chauffe au gaz et que le prix de ce combustible augmentera également, même si cette hausse sera moins importante que celle du mazout de chauffage. Mon collègue continuera, pour cette raison, à demander que les mesures envisagées à l'égard du mazout de chauffage soient étendues à ce combustible.

La déclaration gouvernementale prévoit par ailleurs que l'on simplifie le mode de calcul du loyer des locataires du logement social, en tenant compte de leurs revenus.

Mais mon collègue entend bien globaliser le calcul du loyer avec celui des charges, et faire varier l'un et l'autre en fonction des revenus; les gens qui ont de faibles moyens verront leurs charges pondérées par leurs revenus.

D'autre part, suite à l'élaboration du cadastre technique des logements sociaux prévu pour début 2001, il entend étudier des solutions structurelles pour favoriser les investissements économeurs d'énergie (par exemple : isolation, utilisation de matériaux spécifiques de construction et de rénovation, amélioration des installations et des moyens de chauffage...);

Dans le cadre des chantiers que mon collègue vient d'évoquer par ma bouche, je veillerai à défendre un principe clair : la croissance actuelle doit profiter à tous, en ce compris les bas revenus.

M. le Président. — La parole est à M. Lemaire pour une réplique.

M. Michel Lemaire. — Monsieur Gosuin, vous concéderez que, indépendamment de ma capacité de compréhension à laquelle vous ne cessez de rendre hommage, il est très difficile de tirer un bilan de ce que vous avez lu à la vitesse de l'éclair. Que celui qui a tout compris se lève!

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propriété publique et du Commerce extérieur. — Vous seriez bien embêté si tout le monde se levait!

M. Michel Lemaire. — Franchement, vous m'avez répondu beaucoup trop vite.

Je vais néanmoins vous poser une petite question : vous dites que certaines factures seront assimilées à des factures dites de fournisseurs. Cela signifie-t-il qu'elles comporteront une réduction?

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propriété publique et du Commerce extérieur. — Ayant connu cette pratique au niveau communal et ayant eu un contact direct avec mon collègue M. Charles Picqué, je peux vous dire que ceux qui habitent dans les logements multiples du secteur privé sont confrontés exactement aux mêmes problèmes. Il faut, si l'on veut bénéficier du remboursement, être situé dans la période du 1er juillet au 31 décembre de cette année. Dans les immeubles multiples, on paie généralement des avances avec le risque de n'avoir des factures au mieux que le premier trimestre de l'année qui suit. Mon collègue a dès lors accepté que vaut facture, soit un décompte, soit une déclaration d'une gérance d'immeubles. Par corollaire, mon collègue dit que gérance d'immeuble ou SISF peuvent être assimilés pour être pris en compte dans l'attribution du chèque.

M. Michel Lemaire. — Les gens reçoivent quand même une régularisation dans un sens ou dans l'autre, dans l'année qui suit. Dès lors, de quelle façon pourra s'établir la facture?

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique

de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propriété publique et du Commerce extérieur. — La législation prévoit d'une part que vous devez prouver que vous vous chauffez au mazout. Il n'y a aucun problème : l'ancienne facture litée au décompte ou une attestation du gérant de l'immeuble suffit pour prouver que vous vous chauffez au mazout. Il faut d'autre part justifier de la consommation d'un certain nombre de litres puisque c'est par rapport au nombre de litres que vous pouvez prétendre à une intervention. C'est là que la question se complique pour les logements multiples, qu'ils soient privés ou publics. On se base dès lors sur la consommation de l'année précédente et on accepte comme pièce valable une attestation ou un décompte fait par le gérant d'immeubles ou par la SISF. Ce document a alors valeur de facture.

M. Michel Lemaire. — Toutes choses étant égales, quel serait alors le montant de la réduction pour les bénéficiaires d'un logement social? C'est la question que les gens se posent.

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propriété publique et du Commerce extérieur. — Si vous vous chauffez au mazout, la réduction est égale à la somme par litre multipliée par le nombre de litres, avec un certain maximum.

Mon collègue dit cependant aussi qu'il lance une piste de réflexion quant à une globalisation des charges liées au loyer, par un mécanisme modérateur et pondéré lié notamment aux revenus.

M. le Président. — L'incident est clos.

VOTES NOMINATIFS. — NAAMSTEMMINGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs.

Aan de orde zijn de naamstemmingen.

ORDRE DU JOUR DEPOSE EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. JEAN-PIERRE CORNELISSEN A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, ET ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE LA MOBILITE, LA FONCTION PUBLIQUE, LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT " LE BENEFICE DE LA GRATUITE SUR LES SERVICES DE " DE LIJN " ET L'INEGALITE DE TRAITEMENT INSTAUREE ENTRE SENIORS FRANCOPHONES ET NEERLANDOPHONES " (DEVELOPPEE EN COMMISSION DE L'INFRASTRUCTURE, CHARGEE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES COMMUNICATIONS DU 25 OCTOBRE 2000).

Vote nominatif

MOTIE INGEDIEND TOT BESLUIT VAN DE INTERPELLATIE VAN DE HEER JEAN-PIERRE CORNELISSEN TOT DE HEREN JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, EN ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET MOBILITEIT, AMBTENARENZAKEN, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE " HET GRATIS VERVOER OP TRAMS EN Bussen VAN " DE LIJN " EN DE ONGELIJKE BEHANDELING VAN FRANSTALIGE EN NEDERLANDSTALIGE BEJAARDEN " (GEHOUDEN IN DE COMMISSIE VOOR DE INFRASTRUCTUUR, BELAST MET OPENBARE WERKEN EN VERKEERSWEZEN VAN 25 OKTOBER 2000).

Naamstemming

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote sur l'ordre du jour motivé déposé en conclusion de l'interpellation de M. Jean-Pierre Cornelissen à MM. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, et Robert Delathouwer, Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant " le généfice de la gratuité sur les services de " De Lijn " et l'inégalité de traitement instaurée entre seniors francophones et néerlandophones " (développée en Commission de l'Infrastructure, chargée des Travaux publics et des Communications du 25 octobre 2000).

Aan de orde is de stemming over de gemotiveerde motie ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Jean-Pierre Cornelissen tot de heren Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, en Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende " het gratis vervoer op trams en bussen van " De Lijn " en de ongelijke behandeling van Franstalige en Nederlandstalige bejaarden " (gehouden in de Commissie voor de Infrastructuur, belast met Openbare Werken en Verkeerswezen van 25 oktober 2000).

Cet ordre du jour motivé a été déposé par M. Marc Cools, Mme Geneviève Meunier, MM. Mahfoudh Romdhani, Joël Riguelle, Mme Brigitte Grouwels, M. Sven Gatz, Mmes Adelheid Byttebier et Isabelle Gelas.

Deze gemotiveerde motie werd ingediend door de heer Marc Cools, mevr. Geneviève Meunier, de heren Mahfoudh Romdhani, Joël Riguelle, mevr. Brigitte Grouwels, de heer Sven Gatz, mevr. Adelheid Byttebier en mevr. Isabelle Gelas.

Je mets cet ordre du jour aux voix.

Ik breng deze motie in stemming.

M. Joël Riguelle a la parole pour une explication de vote.

M. Joël Riguelle. — Monsieur le Président, puisque nous avons signé la motion, nous allons bien entendu la voter.

Cela étant dit, réaffirmer que nous adhérons effectivement au principe de non discrimination est une chose, encore faut-il que ce soit suivi de résultats sur le terrain.

On l'a entendu à la suite de la question posée par M. Cornelissen, il semble qu'il subsiste encore certaines difficultés pour que cette non discrimination soit effective sur le terrain. On a apparemment atteint un quota ou on se cache derrière un quota. J'espère que ce n'est pas le cas.

Nous votons cette motion mais nous devons rester vigilants parce que cette non discrimination existe sur le terrain et pour que ce ne soit pas simplement des paroles.

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Lootens-stael voor een stemverklaring.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, de Vlaams Blok-fractie zal zich in deze onthouden, omdat wij van oordeel zijn dat het bijzonder hypocriet is een motie goed te keuren die elke discriminatie verwerpt, die gebaseerd is op het behoren tot de ene of de andere gemeenschap. Ik herinner u aan mijn interpellatie van vanochtend over de taalonhoffelijkheid. Wetende dat Nederlandstaligen wel degelijk in de diensten van het Brussels Gewest worden gediscrimineerd, vinden wij het — al herhaal ik het — bijzonder hypocriet een motie aan te nemen om een aantal financiële voordelen voor een gemeenschap binnen te halen, terwijl men de bij wet vastgelegde elementaire rechten aan een andere gemeenschap niet kan garanderen. Vandaar dat wij ons bij de stemming over deze motie zullen onthouden.

M. le Président. — Nous procédons maintenant au vote nominatif sur l'ordre du jour motivé.

Wij gaan thans over tot de naamstemming over de gemotiveerde motie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

RESULTAT DU VOTE — UITSLAG VAN DE STEMMING

66 membres sont présents.

66 leden zijn aanwezig.

62 répondent oui.

62 antwoorden ja.

4 s'abstiennent.

4 onthouden zich.

En conséquence, le conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de raad aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mme Bastien, MM. Béghin, Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daems, Daïf, Mme De Groote, MM. De Wolf, Debry, Decourty, Demannez, Mme Derbaky Sbai, MM. Doukeridis, Draps, Mme Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mmes Grouwels, Herscovici, Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, MM. Moock, Ouezkhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Rigelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Eyll, Vanhengel, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Arckens, Demol, Lootens-Stael, Van Assche.

ORDRES DU JOUR DEPOSES EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. DENIS GRIMBERGHS A M. FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, CONCERNANT " SES DECLARATIONS CONCERNANT LA RECOMMANDATION ADOPTÉE LE 30 JUIN DERNIER PAR LE PARLEMENT BRUXELLOIS ".

Vote nominatif

INGEDIEND TOT BESLUIT VAN DE INTERPELLATIE VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS TOT DE HEER FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE REGERING, BETREFFENDE " ZIJN VERKLARINGEN BETREFFENDE DE AANBEVELING AANGENOMEN DOOR HET BRUSSELS PARLEMENT OP 30 JUNI LAATSTLEDEN ".

Naamstemming

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Denis Grimberghs à M. François-Xavier de Donnée, Ministre-Président du Gouvernement, concernant " ses déclarations concernant la recommandation adoptée le 30 juin dernier par le Parlement bruxellois ".

Aan de orde is de stemming over de gemotiveerde moties ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Denis Grimberghs tot de heer François-Xavier de Donnée, Minister-Président van de Regering, betreffende " zijn verklaringen betreffende de aanbeveling aangenomen door het Brussels Parlement op 30 juni laatstleden ".

Deux ordres du jour motivés ont été déposés :

Twee gemotiveerde moties werden ingediend :

Un ordre du jour motivé a été déposé par M. Benoît Cerexhe et Mme Evelyne Huytebroeck.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door de heer Benoît Cerexhe en mevr. Evelyne Huytebroeck.

Un ordre du jour motivé a été déposé par MM. Marc Cools, Rudi Vervoort et Mme Adelheid Byttebier.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door de heren Marc Cools, Rudi Vervoort en mevr. Adelheid Byttebier.

Conformément à l'article 104.5 de notre Règlement, il appartient au Conseil de se prononcer, sans débat, sur la priorité à accorder à l'un des deux ordres du jour motivés.

Overeenkomstig artikel 104.5 van het Reglement, staat het aan de Raad om zich, zonder debat, uit te spreken over de voorrang die aan één van de twee gemotiveerde moties moet worden verleend.

Quelqu'un demande-t-il la parole pour une proposition de priorité?

Vraagt iemand het woord voor een voorstel betreffende de rangorde?

La parole est à M. Denis Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — M. le Président, je souhaite intervenir mais pas pour une proposition de priorité.

A la demande des deux auteurs, je propose le retrait de l'ordre du jour motivé déposé par M. Benoît Cerexhe et Mme Evelyne Huytebroeck, afin que nous puissions tous ensemble réaffirmer l'unanimité de ce Parlement et que, comme dirait un grand homme de cette Assemblée, " la recommandation, toute la recommandation et rien que la recommandation " soit mise en œuvre par le Gouvernement.

M. le Président. — La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck. — M. le Président, dans un esprit constructif et même si l'ordre du jour motivé déposé par les membres de la majorité nous semble fort tiède, nous préférons nous associer.

Nous serons très vigilants quant à son application.

M. le Président. — L'ordre du jour motivé déposé par M. Benoît Cerexhe et Mme Evelyne Huytebroeck est donc retiré.

De gemotiveerde motie ingediend door de heer Benoît Cerexhe en mevrouw Evelyne Huytebroeck is dus ingetrokken.

— Nous procédons maintenant au vote nominatif sur l'ordre du jour motivé déposé par MM. Marc Cools, Rudi Vervoort et Adelheid Byttebier.

Wij gaan thans over tot de naamstemming over de gemotiveerde motie ingediend door de heren Marc Cools, Rudi Vervoort en mevrouw Adelheid Byttebier.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

RESULTAT DU VOTE — UITSLAG VAN DE STEMMING

66 membres sont présents.

66 leden zijn aanwezig.

61 répondent oui.

61 antwoorden ja.

5 s'abstiennent.

5 onthouden zich.

En conséquence, le conseil l'adopte. (*Applaudissements.*)

Bijgevolg wordt ze door de raad aangenomen. (*Applaus.*)

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daems, Daïf, Mme De Groote, MM. De Wolf, Debry, Decourty, Demannez, Mme Derbaky Sbai, MM. Doulkeridis, Draps, Mme Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mmes Grouwels, Herscovici, Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre,

M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, MM. Moock, Ouezkhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Eyll, Vanhengel, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Arckens, Bastien, Demol, Lootens-Stael, Van Assche.

M. le Président — La séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

— *La séance est levée à 18 heures.*

De vergadering wordt om 18 uur gesloten.

